

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 105

---

Séance tenue le 27 mars 2003, à 19 h 30  
Salle Piekouagami  
Hôtel Universel,  
1000, boul. des Cascades  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 MARS 2003  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST ..... 1  
M. Lawrence Potvin  
M. Sabin Larouche  
Mme Nathalie Audet  
COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE ..... 18  
M. Réjean Bouchard  
M. François Gagnon  
M. FLORENT COULOMBE..... 31  
REPRISE DE LA SÉANCE  
M. CHARLES BROUSSEAU ..... 38  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY ..... 48  
M. Bruno Laroche  
M. Jacques Asselin  
M. Jacques Valois  
MOT DE LA FIN ..... 55

---

**SÉANCE DU 27 MARS 2003**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagnée du commissaire Alfred Marquis.

15

Pour ceux qui n'étaient pas là cet après-midi, nos deux (2) collègues, André Beauchamp et Mario Dumais, sont actuellement en audience publique à Grand-Mère où ils terminent également ce soir.

20

La semaine prochaine, nous serons à Saint-Charles-Borromée ainsi qu'à Montréal. Et la semaine qui suit à Drummondville, La Pocatière, et nous débuterons nos séances planifiées pour Sainte-Marie, parce que nous avons dû déplacer la séance de lundi, jour des élections, la ramener le vendredi qui précède, et nous poursuivrons après les élections, donc le mardi au lendemain des élections, nous poursuivrons notre consultation publique à Sainte-Marie.

25

À la suite de ces séances, la Commission aura terminé sa consultation publique et se retirera pour rédiger son rapport qu'elle doit déposer au ministre le 15 septembre prochain.

30

Alors ce soir nous avons cinq (5) présentations de planifiées et à la suite de chacune de ces présentations, la Commission échangera avec les participants. Nous avons prévu au total une demi-heure pour chacune des présentations, incluant le questionnement de la Commission.

35

Il est également important de vous dire que s'il y avait des informations qui vous apparaissaient erronées dans les mémoires qui sont présentés à la Commission, il est possible, en autant que vous vous inscriviez au registre ouvert à cet effet, il est possible de rectifier les faits, mais il s'agit bien de rectifier des faits et non de venir donner une opinion différente de celle qui a été présentée par un participant. La Commission entend l'opinion des citoyens et elle ne cherche pas à avoir votre réaction à ces opinions. Voilà!

40

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

45           Alors sans plus tarder, j'inviterais la MRC Lac-Saint-Jean-Est à se présenter devant la Commission. Alors nous accueillons monsieur Lawrence Potvin, monsieur Sabin Larouche et madame Nathalie Audet. Alors bonsoir madame et messieurs, donc à vous la parole.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

50           Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, tout d'abord au niveau de l'introduction, je vous dirais que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte cinquante-deux mille (52 000) personnes, et quinze (15) municipalités dont la ville centre, Ville d'Alma. Et l'un des objectifs que l'on poursuit comme MRC, c'est naturellement la qualité de vie, et on sait qu'au  
55           niveau de l'agriculture, l'agriculture est l'une des industries des plus importantes chez nous.

          L'expérience, et notre position s'inspire de l'expérience vécue à partir de 1999 sur la filière porcine, concernant le projet de Nutrinor qui a fait un vaste débat chez nous.

60           On sait que l'agriculture chez nous est très importante, on a actuellement trois cent soixante-huit (368) fermes, quarante pour cent (40 %) de notre territoire est agricole. On a une population qui est en décroissance, une population qui vieillit, mais au plan économique, les principales caractéristiques, c'est l'agriculture, l'industrie de l'aluminium, la forêt et le tourisme qui jouent un rôle majeur chez nous.

65           Au point de départ, ça fait la présentation de la MRC et on a, depuis le 27 juin, le schéma d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui est en vigueur. Il est en vigueur depuis le 27 juin 2001. On a des préoccupations quant à l'aménagement de notre territoire, quant au développement de notre territoire et quant à la qualité de vie. Et notre schéma  
70           d'aménagement est un outil de planification et de développement pour les années à venir.

          Et on constate chez nous, comme je le disais tout à l'heure, que l'agriculture est un élément fondamental pour le développement.

75           Dans les grands enjeux de la révision de notre schéma d'aménagement, le développement durable est un élément fondamental, et les axes sur lesquels tourne notre schéma d'aménagement, c'est le contrôle de nos ressources naturelles, la revitalisation de nos communautés locales qui sont en grande partie basée sur l'agriculture, la prise en charge par la MRC de certaines activités sur notre territoire, et l'un aussi des objectifs qui est à la mode  
80           aujourd'hui un peu partout, c'est le freinage de l'exode de nos populations.

          D'autre part, quand on parle d'agriculture, un des principes dont on parle, c'est le développement durable, la qualité de vie de nos citoyennes et de nos citoyens, puis l'acceptabilité sociale. Donc c'est important, et on a beaucoup de préoccupations  
85           environnementales au niveau du territoire.

          La production porcine chez nous, elle a baissé de 1987 à 1997, et en 1996 au niveau du CRCD, on a eu une planification régionale, une orientation et on se disait que la région du

90 Saguenay-Lac-Saint-Jean, les MRC étaient des partenaires au niveau du développement de l'agriculture et de la survie de l'agriculture chez nous.

95 Quand on a parlé du projet de Nutrinor, parce qu'il faut le nommer par son nom, c'était le projet Nutrinor qui était la production porcine un petit peu partout sur le territoire, indépendamment des MRC, ça a été le déclencheur d'une série de réactions très controversées et de beaucoup d'inquiétude au niveau de la population.

100 Devant la multiplicité des réactions, la MRC Lac-Saint-Jean a décidé de créer un comité pour évaluer l'ensemble de la situation, et ce comité-là était constitué de plusieurs intervenants de différents milieux, ceux qui étaient prodéveloppement filière porcine et ceux qui s'objectaient, donc un comité vraiment représentatif du milieu, afin que la MRC Lac-Saint-Jean-Est puisse prendre la position la meilleure quant au développement de l'agriculture, mais tout en tenant compte des éléments de développement durable et de l'acceptabilité sociale. C'était les objectifs fondamentaux.

105 Le mandat du comité, c'était de situer le projet actuel et les futurs projets de Nutrinor. Il y avait les aspects technologiques qui nous préoccupaient, il y avait l'opportunité du projet de Nutrinor et un cadre d'intervention approprié.

110 Donc il fallait absolument regarder ce dossier-là en profondeur sur le développement, et aussi trouver des solutions pour que le projet de Nutrinor soit socialement acceptable et qu'il permette aussi le développement de l'industrie porcine, parce que dans le schéma d'aménagement, une municipalité ne peut pas interdire purement et carrément la production porcine.

115 Donc l'autorité représentait vraiment la société non seulement politique des élus, mais la société civile, comme je le disais tout à l'heure.

120 Donc les objectifs, c'était l'équité, la cohabitation durable, l'acceptabilité sociale puis la gestion des ressources liées à l'agriculture.

125 Donc le projet Nutrinor touchait quatre (4) municipalités fondamentalement, il y avait Ville d'Alma puisqu'il y avait la municipalité de Delisle qui a été regroupée avec Ville d'Alma, il y avait Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno. Donc dépendamment de l'évolution, il y avait une pouponnière, il y avait les sites d'engraissement et d'autres projets jusqu'à ce que la production porcine soit complétée.

130 Ce qu'on réalise actuellement, c'est qu'il y a cinquante pour cent (50 %) du projet Nutrinor qui est implanté dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et quand on regarde actuellement les porcheries qui sont implantées sur le territoire de la MRC, par rapport au projet initial, la situation finale telle qu'on l'observe, il y a eu des modifications, puis on a pu intervenir grâce aux recommandations que le comité a faites, puis grâce au débat chez nous.

135 Donc je vous dis toujours que l'acceptabilité sociale, les préoccupations environnementales, c'était les éléments clés.

140 Les recommandations du comité ont porté sur le Guide; tout d'abord il y avait quatre (4) recommandations fondamentales pour l'acceptabilité sociale, pour la qualité environnementale, puis naturellement pour le développement de l'agriculture. Le Guide des bonnes pratiques agricoles qui comportait onze (11) recommandations qui portaient à la fois sur les bâtiments d'élevage, les structures d'entreposage et sur les épandages, puis on sait que ça, c'est une des grandes problématiques.

145 La proposition sur laquelle le comité a été incapable de trancher, il y avait deux (2) propositions, je vais vous les lire:

"Une gestion sur litière ou gestion sur lisier avec traitement mécanique de ceux-ci, faisant en sorte qu'on obtienne l'équivalent d'une production sur litière, c'est-à-dire fumier solide."

150 Et la proposition 2, celle que la MRC Lac-Saint-Jean-Est a rejetée, c'était:

"La gestion sur lisier selon le Guide des bonnes pratiques agricoles ou une gestion sur lisier avec traitement mécanique des lisiers."

155 Donc là-dessus, nous, on disait, c'est sur du solide ou encore, il fallait établir un traitement liquide pour diminuer les intervenants et les impacts, le traitement mécanique, là, pour diminuer les impacts sur les sols agricoles.

160 Deuxième recommandation, c'était le Plan d'implantation et d'intégration architecturale qui donnait à chacune des municipalités, par le biais de leur commission d'urbanisme et à chacun des conseils municipaux, un pouvoir de discuter sur l'implantation, de bloquer temporairement les permis de construction, et tout ça, ça a bien été.

165 On a pu, comme municipalité, avec nos différents comités consultatifs d'urbanisme, les programmes d'implantation et d'intégration architecturale, ça a été un outil qui a été utile actuellement. C'est l'outil qu'a privilégié la MRC Lac-Saint-Jean-Est, parce qu'il existe pas d'outil réglementaire souple adapté aux productions agricoles, autres que le PIIA.

170 Nous, on pense que c'était une solution qui était importante chez nous, donc qui nous a permis de pouvoir intervenir, puis ensuite de voir, avec les préoccupations environnementales, puis l'acceptabilité sociale, c'est cet élément-là, ça a été aussi un élément clé.

175 L'autre, ça a été le Plan régional de développement de l'agriculture. On sait que c'est une préoccupation, tout à l'heure je vous disais qu'on était une MRC, non seulement qui travaille sur le plan industriel, mais on considère que le domaine agricole est un des éléments fondamentaux chez nous.

180

Quand on parle du Plan régional du développement de l'agriculture qui devrait être mis en place, on a discuté de certains éléments, mais actuellement, il y a des choses qu'on a à faire à ce niveau-là, on pense que l'axe de la deuxième et troisième transformations, au niveau de l'agriculture, c'est important, tout en respectant le cadre environnemental, l'acceptabilité sociale.

185

Donc nous, on pense que le développement de l'industrie porcine, ça peut se faire, mais ça doit tenir compte de ces réalités-là chez nous.

190

Une autre préoccupation que l'on avait, c'est la fameuse question des bassins versants pour l'eau. Bien, vous pouvez comprendre que l'on a besoin de connaître la situation des bassins versants, parce que quand on implante une porcherie, quand on fait de l'épandage, eh bien, on ne veut surtout pas, comme MRC, voir polluer les nappes phréatiques, c'est un des éléments importants.

195

Et l'autre chose, bien, quand on parle de développement régional de l'agriculture, nous, on se dit comme MRC, qu'il faudrait absolument connaître la nature des sols.

Si on veut exploiter pleinement le plein potentiel de notre agriculture, il faudrait absolument que l'on connaisse véritablement la nature des sols pour maximiser les productions agricoles.

200

Les recommandations de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, eh bien, quatre (4) recommandations qu'on trouve excessivement importantes!

205

Donc développer une meilleure connaissance du milieu et de ses potentiels. Donc la meilleure connaissance du territoire nous permettrait, sur la question fondamentale de l'acquisition des connaissances - l'acquisition des connaissances, chez nous, c'est important pour que l'on puisse véritablement développer l'industrie porcine ou encore toute production agricole.

210

On pense que chez nous, c'est une des clés pour s'assurer d'un développement durable et puis pour garantir un développement harmonieux de l'agriculture, tout en tenant compte de l'acceptabilité sociale.

215

Deuxième chose, la nécessité d'une gestion par bassin versant. Tout à l'heure, je vous l'ai mentionné, donc on pense qu'une nouvelle réglementation gouvernementale constituerait un pas important à ce niveau-là.

220

Donc elle est nécessaire, parce que la zone d'activités limitées, bien, on a peur qu'on vienne nous dire à un moment donné que c'est une limite administrative et non pas une limite déterminée en fonction des impacts réels sur l'environnement, donc on veut avoir un peu plus de contrôle, puis on veut véritablement avoir, comme MRC, la possibilité de gérer notre territoire et ce, en collaboration avec les agriculteurs et avec les différents intervenants du milieu. On pense que là-dessus, il y a des éléments importants.

225 Donc l'autre chose, bien, pour nous, je vais le répéter, donc la MRC Lac-Saint-Jean-Est considère donc que la gestion par bassin constitue une unité de gestion incontournable et recommande que le gouvernement modifie ses lois et règlements en conséquence. Ça, c'est à la page 26!

Ça, c'est important, puis l'on pense qu'il y a pas assez de choses là-dessus.

230 L'autre, c'est la nécessité d'avoir un cadre de travail susceptible de préserver la qualité de l'environnement et de favoriser la cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

235 On a chez nous implanté un Guide des bonnes pratiques suite au comité, notre fameux comité que l'on appelait sur la filière porcine, le comité de la filière porcine, puis on s'est entendu avec les agriculteurs, puis ils étaient partie intégrante, on a eu des discussions qui étaient constructives, et on pense aussi que ce Guide des bonnes pratiques là nous permet d'avoir de la transparence puis d'établir une confiance entre les différents partenaires au niveau du milieu.

240 L'autre recommandation, eh bien, c'est la nécessité d'avoir un outil réglementaire nouveau et souple pour les MRC et les municipalités locales.

245 Tout à l'heure, je vous parlais, donc les pouvoirs municipaux sont limités, puis je pense qu'il y a moyen de s'entendre avec les agriculteurs. Je vais vous donner aussi un exemple que j'ai implanté dans ma ville, le syndicat de base des agriculteurs chez nous, quand il y a un problème important, on s'assoit, on discute, on examine ça au niveau du Comité d'urbanisme, puis ça, c'est des choses que l'on est en train d'implanter et à partir de là, il y a des orientations qui peuvent être positives, à la fois pour le milieu agricole et à la fois pour les populations de nos différentes municipalités.

250 Donc on voudrait avoir un nouvel outil réglementaire, s'inspirant des principes d'implantation et d'intégration architecturale, parce que les programmes d'implantation, les PIIA, eh bien, on pense que c'est un outil qui est à développer et à conserver.

255 À titre de conclusion, puis je permettrai tout à l'heure à mes deux (2) collègues de compléter, parce que des fois, en supervision!

260 Donc nous, on pense que pour vraiment développer le plein potentiel du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, avec ses préoccupations, on a besoin d'outils de concertation pour développer le plein potentiel du territoire.

265 Donc l'approche préconisée par le comité de la MRC et par le conseil de la MRC pour examiner, implique des changements de façon de faire. Donc il y a la façon traditionnelle d'exploiter le territoire agricole, mais nous, on pense qu'il y a une nouvelle façon maintenant, il y a une préoccupation environnementale et qui serait aussi à l'avantage des agriculteurs, puis ça oblige la concertation, la conciliation et à ce moment-là, on est capable de faire un



développement harmonieux des pratiques agricoles et de la qualité de vie, tout en assurant la pérennité et le développement durable.

270           Donc je sais pas si mes collègues veulent rajouter quelques éléments, donc j'ai fait un survol. On aura peut-être un petit peu plus de questions!

Et vous pouvez comprendre que je suis pas un spécialiste dans tout, donc mes ressources vont pouvoir me dépanner.

275

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on se comprend bien, je suis pas une spécialiste non plus! Mais j'en ai appris beaucoup depuis le 22 octobre dernier.

280

Alors je vous remercie beaucoup pour ce mémoire. Je dois d'ailleurs mentionner que c'est un mémoire qui est très intéressant, qui mérite d'être lu par tout le monde, qui comporte des éléments de réflexion intéressants.

285

Et je demanderais peut-être à monsieur Marquis d'initier la période de questions s'il vous plaît!

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

290

Merci. Effectivement, il y a beaucoup de choses dans votre mémoire, et il y a des choses qui sont pratiquement nouvelles, du moins on n'en a pas trop entendu parler encore.

C'est l'utilisation du PIIA, du Plan d'intervention et d'intégration architecturale. Alors ce plan-là d'abord, une des choses qui nous apparaît pas trop claire, parce qu'on n'a pas devant nous les lois et règlements, c'est bien sûr, au niveau de l'urbanisme, est-ce que le ministère des Affaires municipales, disons, accepte cette utilisation-là au niveau de la zone agricole pour disons réglementer les installations dans le milieu agricole?

295

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

300

Je peux vous dire qu'actuellement, il fait partie du schéma d'aménagement. Au point de départ, il était intégré au schéma d'aménagement de la MRC qui est en vigueur depuis le 27 juin 2001.

305

Donc madame Audet!

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

310

Ça me fait plaisir d'être ici ce soir. Juste vous mentionner, peut-être sur le PIIA, évidemment au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est pas un outil dédié à la

zone agricole. Évidemment comme il y en a pas, nous, on propose plutôt un PIZA, un Plan intégré d'aménagement de la zone agricole, ce serait intéressant!

315 Toutefois, comme il y avait pas d'outil, puis avec les travaux du comité sur la filière porcine, on s'est dit, écoutez, on va l'essayer, cet outil-là, on va étirer un petit peu l'élastique sur ce que ça veut dire, parce qu'évidemment, c'est beaucoup plus applicable au niveau architectural, sauf qu'on lui a donné un peu plus d'amplitude au niveau de l'agriculture.

320 Vous voyez, du moins au mémoire, les pages 21 et 22 où il y a quand même passablement de détails sur la portée qu'on lui a donnée. Évidemment, je vous dirais qu'il y avait, au niveau de l'UPA régionale, les gens étaient un peu inquiets, parce que les nouvelles orientations, on se situe en 99, les nouvelles orientations devaient sortir, elles devaient nous préciser qu'est-ce que le PIIA devait pas pouvoir servir à la zone agricole, on a dit, nous, ça nous apparaissait important.

325 Et en finale, en négociation avec le Comité interministériel à Québec, on les a rencontrés une journée complète, avec tous les ministères, et on a expliqué vraiment ce qu'on voulait faire avec cet outil-là, pour éviter toutes sortes de débats qu'on vivait dans la MRC chez nous, où ça nous permettait, du moment où il y a un permis de demandé, que le Comité consultatif d'urbanisme, que les élus aient le temps de regarder le projet, de se poser des questions, de poser des questions au promoteur, et avec un résultat où, bon, finalement notre schéma est entré en vigueur.

335 Il a fallu juste rajouter un petit élément où le ministère de l'Agriculture nous a dit, écoutez, donnez-nous un suivi sur par exemple une période de deux (2) ans, trois (3) ans, puis venez nous dire comment vous avez réussi à l'appliquer chez vous.

340 À date, on est au printemps 2003, les installations qui se sont installées avec le projet Nutrinor, pas la maternité puis la pouponnière, mais les sites d'engraissement sont faits chez nous, ils sont passés via le processus du PIIA, ils ont réussi à s'implanter.

345 Même chose, Métabetchouan, Lac-à-la-Croix, on a un projet avec un promoteur porcin, et je pense qu'on a fait les preuves avec cet outil-là, qui est pas l'outil adapté, en fait ça prendrait un outil, mais on lui a donné un peu d'élastique puis on se rend compte que nous, dans le milieu, en tout cas à date, ça satisfait nos intervenants.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

350 Est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu mieux comment fonctionne, parce que je suis pas familière avec le PIIA?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

355 Enfin, c'est évidemment un outil qui est à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme au  
niveau de l'intégration . Nous, ce qu'on a voulu faire, c'est de jouer sur la question des odeurs,  
parce qu'évidemment, c'est une nuisance.

360 C'est comme un peu la seule porte d'entrée qu'on au niveau du monde municipal, parce  
que le reste de la pollution, on n'a pas le droit d'y toucher, malheureusement. Parce qu'il nous  
apparaît que quand on gère la zone agricole, il faut discuter un peu de tout ça.

365 Sur les odeurs, donc on est venu dire aux municipalités, écoutez, vous pourrez pas faire  
de zonage de production, parce qu'il nous apparaît qu'en zone agricole, c'est important de  
maintenir l'agriculture, mais vous pourrez discuter avec nos promoteurs sur certaines conditions  
d'implantation. Donc par rapport aux vents dominants, la présence des écrans végétaux, le  
système de ventilation d'installation, les systèmes d'évacuation de traitement des déjections,  
l'étanchéité de la fosse, des éléments comme par exemple la toiture qui permet de réduire les  
odeurs, que les producteurs d'office ne veulent pas nécessairement implanter, parce que c'est  
assez dispendieux, mais nous, on pense que c'est des éléments de concertation sociale puis  
370 d'équité.

Et sur l'autre élément, c'était toute la question de la problématique de l'eau,  
l'approvisionnement en eau de ces industries-là qui prennent quand même passablement de  
gros volumes d'eau, d'utiliser des équipements comme les treillis, abreuvoirs, etc., dans les  
375 rations alimentaires, qui fait qu'on peut quand même discuter de cet élément-là aussi.

380 Ça nous a permis, pour donner un exemple peut-être du côté de la municipalité de  
Delisle qui est maintenant intégrée à la ville d'Alma, où le promoteur a changé carrément de  
site, parce qu'il avait des problèmes importants dans le secteur où il voulait s'implanter, et où il  
est implanté maintenant, en tout cas jusqu'à maintenant, on n'a eu aucune plainte. Donc on  
pense que ça a permis certaines négociations.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

385 Est-ce que le Guide de bonnes pratiques et ce que vous avez mis avec le Plan  
d'implantation et d'intégration architecturale, c'est lié ensemble ce que vous venez de nous lire,  
est-ce que ça fait partie du Guide de bonnes pratiques?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

390 Non, c'est dans le PIIA. Le Guide de bonnes pratiques, en fait, on n'a pas pu le rendre  
réglementaire, parce que c'est un outil qu'on a travaillé avec les comités. Il faudrait que la  
MRC maintenant investisse, le public, etc., mais on pense qu'il y a comme d'autres intervenants  
qui peuvent nous aider là-dedans.

395 Mais nos producteurs, du moins avec la Fédération des producteurs de porcs, en tout  
cas les gens, nos producteurs de porcs chez nous, ils nous ont dit, bien écoute, je pense que

c'est intéressant ce que vous avez développé, puis de façon consensuelle avec les partenaires du milieu, les gens ont comme convenu qu'il y avait des améliorations possibles dans un projet.

400

Mais bon, les gens le prennent de bonne foi, parce que c'est pas un outil réglementaire comme le PIIA qui, lui, est intégré au schéma.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

405

OK. Mais en ce qui concerne les odeurs, en ce qui concerne aussi la protection de la qualité de l'eau, c'est pas nécessairement la même chose que l'on retrouve dans les deux (2) documents?

410

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

En fait, le PIIA est inclus au schéma d'aménagement, il est inclus aux réglementations municipales. Le Guide de bonnes pratiques, il est de façon consensuelle, si les gens veulent l'utiliser. C'est pas un document qui est réglementaire.

415

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Mais c'est un peu pour en arriver, je suppose, à ce qu'il y a dans le PIIA?

420

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Oui, effectivement, mais d'aller aussi un peu plus loin, puis ça permet de travailler sur différents éléments. Donc évidemment, quand le conseil municipal négocie avec le producteur puis le CCU, ils peuvent aussi dire, écoutez, il y a un Guide de bonnes pratiques, il y a plusieurs éléments à l'intérieur de ça, vous pourriez vous inspirer de ça.

425

Donc ça leur permet de poser un peu plus de questions aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

430

Une question peut-être aussi, est-ce que vous savez si beaucoup d'autres MRC ont utilisé votre voie ou si vous êtes unique dans ce sens-là?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

435

En fait, on est les deuxièmes. Il y avait la région de l'Abitibi qui avait, avant nous, instauré un PIIA qui a été, au niveau légal, il y a eu un dossier juridique, ils ont fait casser leur PIIA. En fait, on leur a dit que c'était illégal.

440

Nous, on est convaincu que malgré les nouvelles orientations gouvernementales, on passe encore la rampe de la conformité et de la légalité. On est à peu près convaincu de ça. Il

a pas été testé, évidemment devant les tribunaux, mais les objectifs qu'on poursuit à l'intérieur de ça, je pense, nous permettent de bien le démontrer.

445 **PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Il y a aussi des avantages pour les agriculteurs, avec le PIIA. C'est que chez nous, il y a pas de zonage de production, donc là-dessus, je pense qu'il y a un bon consensus.

450 On dit pas que c'est unanime, mais il y a un bon consensus avec les producteurs.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

455 Mais sur ce point, vous l'avez préparé avant que les orientations gouvernementales permettent le zonage de production, alors à ce moment-là, s'il y avait une révision, vous pourriez l'utiliser, je suppose?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

460 En fait, notre schéma est en vigueur maintenant, c'est pas permis. Les municipalités, on a refait cette discussion-là quand les nouvelles orientations ont été déposées, et la MRC et le CCA ont convenu de pas jouer à nouveau là-dessus.

465 Parce que faire du zonage de production, évidemment, je pense qu'il faut avoir la latitude de pouvoir bien le faire, puis je pense pas qu'avec les orientations actuellement au Québec, qu'on puisse bien le faire, les MRC. Dans le sens, comme on veut pas regarder ce qui se passe sur la capacité des sols, puis on n'a pas le moyen de travailler sur cet élément-là, bien, il m'apparaît que parler de zonage de production, si on n'a pas tous les vrais outils pour le faire, c'est assez difficile.

470

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

475 On a vu dans la région, il y a un projet justement de Nutrinor qui est contesté dans la ville de Saint-Honoré, et la raison, le motif principal, c'est la présence d'une nappe phréatique.

475

Si une situation comme celle-là se présentait dans votre MRC, avec les outils légaux et réglementaires que vous avez à l'heure actuelle, comment vous arriveriez à convaincre ou à amener un investisseur, un promoteur à se déplacer ou à changer d'idée quant au choix de la localisation de son site?

480

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

485 Bien, peut-être de mentionner que dans le cas de la municipalité de Delisle, c'est ce qu'on a fait il y a déjà deux (2) ans. Le promoteur s'est déplacé parce qu'il y avait la prise d'eau de la municipalité qui était très près. Puis avec toutes sortes de discussions avec le conseil municipal, le promoteur a convenu, dans le projet Nutrinor, de se déplacer.

490 Mais il faut voir aussi que nous, notre schéma d'aménagement révisé est en vigueur depuis juin 2001, et il y a les nouvelles dispositions par rapport à toute la protection de l'eau potable, sur les nappes phréatiques, où chacune des municipalités, en faisant la réforme de leurs plans et règlements d'urbanisme, doivent identifier le périmètre rapproché, éloigné, etc., près de leur captage, et de mettre en conséquence une réglementation, donc qui pourrait aller jusqu'à réduire certaines activités agricoles à l'intérieur de certains périmètres. C'est déjà, nous, inclus au schéma parce qu'il est en vigueur.

495

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Pour compléter, on pense que les relations entre les élus et les agriculteurs, on a des bonnes relations, bonnes relations avec le Comité consultatif agricole.

500

Je pense qu'on a des outils avec lesquels on pourrait jouer pour régler la problématique, puis je pense que la question de l'acceptabilité sociale, je pense que là-dessus, il y a moyen, il y aurait moyen de trouver des solutions, comme on a trouvé des solutions dans les projets qui se sont établis sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et justement, cette solution passe par quelle recette miracle?

510

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

Par les discussions...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

515

Avec les citoyens?

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

520

Avec les citoyens, puis avec la transparence. Ça, c'est un élément qui est important. Avec la transparence on établit la confiance et ça, c'est des éléments clés qui nous permettent de solutionner des problèmes quand ils se présentent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

525

Est-ce qu'on est en mesure, même lorsqu'un promoteur ne réalise pas d'étude d'impact, parce qu'il n'est pas requis de le faire, est-ce qu'on est en mesure quand même d'avoir une information de qualité sur justement les impacts du projet qu'il vous soumet?

530 Est-ce que, en d'autres termes, une municipalité peut prendre une décision très éclairée à la lumière des informations qu'un promoteur lui remet, même si elle n'a pas d'étude d'impact à l'appui?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

535 Bien nous, on pense qu'avec justement l'outil qu'on a appelé PIIA, dans notre cas, je pense que c'était un des éléments fondamentaux. Donc de permettre au conseil, au Comité consultatif d'urbanisme, puis aux citoyens d'avoir cette information-là.

540 Parce qu'on s'en souvient, dans le projet Nutrinor, la saga, enfin, a commencé quand les citoyens se sont comme réveillés, en disant, bon, tous les permis ont été demandés, personne en avait entendu parler malheureusement.

545 Les municipalités, les conseils municipaux étaient au courant, mais la façon dont le dossier était présenté, les citoyens ont eu l'impression qu'on se fait comme envahir. Et là, évidemment, ça a réveillé tout le monde de mauvaise humeur.

550 Ça permet en fait, cet élément-là, de poser toutes ces questions-là au promoteur, de négocier avec lui, de prendre le temps qu'il faut, ça se pourrait que ce soit plus d'une semaine, lui demander ses plans, de les réviser avec lui, de voir ses épandages, puis ça nous permet, en faisant ce suivi-là, bien, je pense, de s'assurer que les citoyens soient beaucoup plus satisfaits sur le territoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

555 En fait, vous nous dites que le PIIA réglementaire, donc est-ce que toute modification que vous pourriez lui apporter, en raison des bonnes pratiques qui s'amélioreraient, on peut penser qu'on va évoluer, puis qu'on va être de mieux en mieux ou de plus en plus meilleur, est-ce que vous allez pouvoir modifier en fait les règles de bonnes pratiques que vous retenez ou ce qui est contenu dans votre réglementation?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

565 Évidemment, du moment où on aura modifié le schéma sur cette question-là, il va devoir passer la rampe des conformités à Québec.

570 Je pense que l'objectif, c'est que le gouvernement nous donne un outil qui est adapté pour gérer la zone agricole, parce qu'il y a comme un vide entre la Loi sur la protection du territoire agricole et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. On n'a jamais fait les liens entre les deux (2) pour qu'on puisse vraiment gérer cette zone-là de façon adéquate.

Le monde municipal a l'impression d'avoir perdu des pouvoirs, les agriculteurs d'en avoir gagné, mais finalement, il y a à peu près personne de satisfait. On n'est pas capable vraiment de développer le bon outil pour gérer la zone agricole.

575

Donc je pense qu'il y a moyen, nous, d'améliorer cet outil-là, mais idéalement, ce serait que les lois soient modifiées, qu'on ait un outil pour gérer la zone agricole. Ce serait à ce moment-là beaucoup plus pertinent.

580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, on sait très bien que le problème des odeurs n'est pas seulement lié aux bâtiments, il est lié aussi à l'épandage. Comment pouvez-vous intervenir à ce chapitre avec le schéma d'aménagement que vous avez actuellement?

585

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

590

En fait, le gros débat qu'on a eu au niveau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avec le comité sur la filière porcine, évidemment, c'était la question quand on était rendu en finale, à la fin de nos travaux, évidemment c'était très partagé, c'était cinquante-cinquante (50 %-50 %) au comité, où les gens disaient, écoutez, laissez-nous gérer nos lisiers, on va prendre le Guide des bonnes pratiques, mais qui était pas obligatoire, on va continuer de gérer nos lisiers de façon liquide, puis on est des bons producteurs, on va faire attention.

595

Et de l'autre côté, on avait les citoyens qui disaient, écoutez, on peut plus gérer ça comme ça se gérait, nous, on trouve ça important de savoir ce qui se passe, on veut savoir c'est quoi la capacité des sols avant de dire oui à des projets d'implantation de filière porcine.

600

Et en fait, la proposition qui ralliait un peu plus les citoyens, c'est de dire, bien, il y a la production sur litière, mais autrement, parce qu'on sait qu'au niveau de la problématique agricole, sur lisier, sur litière c'est pas évident au niveau des lois et règlements, sur les marchés, etc., par rapport à la production, mais si on traite mécaniquement ces lisiers-là et qu'ils deviennent l'équivalent d'une litière, bien, il nous apparaît, nous, que c'est comme à peu près la seule solution qui permettait de rallier tout le monde.

605

Et les élus d'ailleurs ont pris cette proposition-là, et je pense qu'avec ça, ça permet de dire aux citoyens, vous êtes protégés.

610

Le traitement, évidemment, coûte très cher, mais en bout de ligne, je pense que ça coûte pas mal moins cher que des citoyens qui sont très fâchés puis qui bloquent les projets. Entre les deux (2), je pense que le choix est facile.

615

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**



620 J'ai peut-être pas complètement votre document en tête, et c'est peut-être la raison  
pourquoi je vous pose cette question, vous me direz si effectivement j'ai la réponse dans le  
document, puis ce sera réglé!

625 Mais dans votre Guide de bonnes pratiques, il y avait les deux (2) propositions et  
finalement, vous avez tranché pour une. Est-ce que ceci se retrouve ensuite dans des PIIA,  
enfin c'est-à-dire le choix que vous avez fait, est-ce qu'il est maintenant réglementé avec le PIIA,  
ou bien s'il est toujours au niveau du Guide de bonnes pratiques?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

630 Il est au niveau du Guide des bonnes pratiques, parce que légalement, la MRC ne peut  
pas gérer la question des épandages, autrement que de façon de dire, c'est telle période, etc.

635 Puis vous avez vu dans le Guide des bonne pratiques, tout le monde a convenu qu'il y  
avait pas de période indiquée, parce que c'est le besoin des plantes, donc on n'intervenait pas  
là-dessus.

Mais c'est un élément sur lequel, au niveau municipal, le monde municipal n'a pas  
beaucoup d'emprise, il faut être conscient de ça.

640 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

645 OK. Donc c'est la raison pourquoi peut-être, une raison pourquoi vous mentionnez qu'il  
serait important, justement à votre quatrième recommandation, de faire un nouveau règlement  
cette fois-là, un outil réglementaire?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

650 Exactement. Puis peut-être de mentionner que, du moins avec le fait que le producteur  
soit obligé de rencontrer le conseil municipal et le Comité consultatif d'urbanisme, bien en fait,  
les gens ont quand même l'opportunité de lui demander qu'est-ce qu'il y a comme méthodes  
d'épandage et de pouvoir négocier et discuter de ça, sans qu'ils puissent dire, c'est non, votre  
projet, on l'accepte pas à cause de ça.

655 Du moins, je pense que quand les gens discutent entre eux, ils peuvent peut-être arriver  
à un meilleur consensus.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Merci.

660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous proposez également un plan régional de développement de l'agriculture qui est une approche finalement de planification.

665

Comment pouvez-vous être rassuré qu'avec la réglementation actuelle un tel plan pourrait être réalisé tel que prévu?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

670

En fait, je pense qu'on peut pas actuellement être rassuré.

Enfin, il me plaît de rappeler que quand on a fait le premier projet de schéma d'aménagement révisé, le second projet aussi, on a demandé, nous, au ministère de l'Agriculture, ça s'est rendu une demande jusqu'au ministre, pour avoir accès à de l'information pour pouvoir faire une bonne réflexion sur ce qui se passait sur notre territoire, et dans les deux (2) occasions, le sous-ministre nous a répondu qu'on pouvait pas avoir accès à ces informations-là. Elles étaient nominatives.

675

Donc évidemment, pour faire un plan de développement de l'agriculture, avant de parler de distribution, de développement puis de différents types de productions, il faut d'abord savoir ce qui se passe sur le territoire, puis ce qui se passe par bassin versant, puis les impacts cumulatifs entre les secteurs. Je pense que c'est la base. Si on n'a pas ça, je pense pas qu'on puisse faire une planification qui est adéquate.

680

685

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans la zone blanche, avez-vous accès à l'information?

690

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

On l'avait pas demandé, c'était la zone agricole.

Mais évidemment, l'information est disponible dans le bottin. C'est de l'information nominative quand même, mais bon, le numéro de l'agriculteur est là, mais on peut pas l'avoir quand on a besoin au niveau du ministère de l'Agriculture.

695

Nous, c'était sur la question des unités animales, on voulait vraiment savoir, pour pouvoir déposer à notre Comité consultatif agricole et à nos élus, qu'est-ce qui se passait dans notre zone pour faire une bonne planification, ça a été très difficile.

700

On a fini par, avec des questionnements, à avoir cette information-là, puis ça nous a permis, en fait, nous, c'est le fameux cinq cent cinquante mètres (550 m) qu'on retrouve aux orientations gouvernementales de 2001, il vient en fait de notre deuxième projet de schéma qui était avant les orientations, on a fait la preuve, nous, que les orientations de 97 venaient geler quatorze pour cent (14 %) de nos producteurs agricoles près des périmètres urbains. C'est là qu'on a établi, nous, une disposition particulière au schéma d'aménagement.

705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

710

Mais il vous est difficile d'avoir accès à de l'information lorsque vous voulez justement faire une planification du territoire, du développement de votre territoire?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

715

Bien, je pense que le gouvernement nous demande beaucoup de choses, les MRC, par rapport à la zone agricole, par rapport à toute la problématique de l'agriculture sur les territoires, puis c'est très important ce qu'il nous demande, puis c'est important qu'on le fasse bien.

720

Mais pour bien le faire, je pense qu'il y a de l'information qu'on doit pouvoir posséder et avoir accès à cette information-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

725

Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

730

À cet effet-là, au niveau du MAPAQ régional, vous ne pourriez pas obtenir ces informations-là nécessaires pour la préparation d'une planification?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

735

Les gens du MAPAQ qui sont ici ce soir vont un peu rigoler, mais on n'a pas réussi non plus à les avoir. Le responsable du MAPAQ venait à nos réunions, avec toutes les informations en avant de lui, mais pouvait pas nous les donner.

740

À un moment donné, c'est un peu épuisant, parce qu'on nous demande de faire un exercice pour assurer le développement durable de l'agriculture, puis de cette zone-là, puis de bien la planifier, mais il m'apparaît qu'on doit pouvoir avoir ces informations-là. Il me semble que c'est un prérequis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

745

Et est-ce que vous avez les mêmes problèmes pour avoir les informations disons biophysiques au niveau de l'Environnement?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

750

Ça s'est pas posé chez nous, parce qu'on n'a pas été jusqu'à ce niveau de détail là. Mais quand on parle d'une gestion par bassin versant, il y a même beaucoup d'informations qui

n'existent pas, qui n'ont pas été compilées ou qui n'ont pas été analysées dans un essai d'ensemble.

755

Ce serait, à mon avis en tout cas, je pense, à faire en grande partie.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

760

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

765

Alors voilà les questions que nous avons à vous poser. Nous tenons à réitérer le fait que votre mémoire est intéressant à lire, et on invite les gens à le faire.

On vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

770

On va vous remettre l'étude de la filière porcine, le rapport final d'août 2000, donc où vous avez l'ensemble des orientations et des recommandations qui sont parvenues au conseil de la MRC et qui ont été adoptées. Je vous remercie.

775

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie beaucoup. Vous pourrez peut-être remettre le document à madame Méthot à l'arrière.

780

**PAR M. LAWRENCE POTVIN:**

On vous remercie beaucoup madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

785

Merci.

790

---

**COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

795

Alors maintenant, j'invite le Comité ZIP Alma-Jonquière. Nous accueillons monsieur Réjean Bouchard, bonsoir, et monsieur François Gagnon, bonsoir.

**PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:**

800 On va souhaiter particulièrement bonsoir, bienvenue chez nous. Ça nous fait plaisir d'être parmi vous ce soir, et puis ça nous fait aussi plaisir de venir peut-être présenter un petit peu plus en profondeur ce que la Zone d'intervention prioritaire, le Comité ZIP, peut faire, puisque comme intervenant, nous touchons à peu près à trois (3) MRC sur l'ampleur de notre territoire. On parle de Ville Saguenay, une partie, et on parle de Jonquière, on parle de Lac-Saint-Jean-Est.

805 Donc on va essayer de faire une présentation assez dynamique, on va être en diagonale un peu. On va avoir une partie des préoccupations qui va être présentée par moi, et puis François en soutien ira vers les recommandations et puis à la fin, on fera peut-être une petite conclusion.

810 Question de bien se familiariser avec la Zone d'intervention prioritaire, celle-ci a été fondée en 1995.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5.

815 Page 5, deuxième paragraphe, milieu.

820 Notre point de vue porte sur la situation générale de tout le Québec. Le Comité ZIP Alma-Jonquière est préoccupé par ce que vivent les producteurs et les autres citoyens, mais nous nous permettons de juger des devoirs collectifs de chacun.

825 Donc à cet effet-là, je vous ferai remarquer, madame la Présidente, que dans son mode d'intervention, le Comité ZIP Alma-Jonquière, a été cité en exemple au Québec comme modèle d'intervention par le ministre de l'Environnement. Donc c'est quand même intéressant.

Pour faciliter la présentation de nos préoccupations et de notre opinion, j'ai François avec moi, j'ai moi-même, et concernant les producteurs, d'abord, les changements répétitifs des normes environnementales compliquent la gestion des entreprises agricoles.

830 Certains agriculteurs ont du mal à suivre le changement continu des normes et expriment une frustration envers l'environnement. Des producteurs croient que les normes environnementales contribuent à la précarité de certaines entreprises agricoles.

835 Puis concernant le fait que les producteurs sont souvent propriétaires de grandes surfaces, en comparaison avec d'autres citoyens, nous croyons que les propriétaires terriens ont la responsabilité des activités qui ont lieu sur leur propriété et de l'état des écosystèmes dont fait partie leur propriété. Les propriétaires des terres ne sont que temporairement, puisque ces terres appartiendront un jour à quelqu'un d'autre.

840 Par contre, les producteurs terriens ne sont pas toujours informés du fonctionnement des écosystèmes et ne peuvent pas toujours prendre des décisions éclairées en termes d'environnement.

845 Nos préoccupations concernent des éléments d'environnement. La production porcine implique des pratiques culturelles et d'aménagement qui causent des méfaits à l'environnement. Ces méfaits sont principalement dus à la culture du maïs, l'épandage de grandes quantités de lisiers.

850 Sur ce bilan, nous observons que les grandes plaines agricoles sont aménagées pour maximiser la productivité. Les activités agricoles concernent généralement de très grandes surfaces, or on reconnaît l'importance des espaces naturels en tant qu'habitat pour la faune, mais aussi en tant que zone tampon contre les surplus d'épandage.

855 Nous trouvons considérables la superficie et l'intensité d'utilisation des terres de grandes plaines agricoles. De plus, nous observons les grandes monocultures qui mettent en cause des aménagements et des pratiques de travail du sol qui causent des pertes importantes d'habitat qui favorisent l'érosion des sols.

860 Aussi, le redressement et le repeaufinage des cours d'eau et d'autres ouvrages d'aménagement modifient le régime hydrologique qui a un impact sur l'écologie aquatique.

De plus, la culture de maïs utilise les pesticides comme l'atrazine.

865 En concluant, la production de nourriture pour les bêtes et la disposition des lisiers, selon nous, les principaux problèmes que relève la production porcine sont l'énorme quantité de lisier produite qui ensuite déposée par l'épandage dans les champs, la contribution à des problèmes d'eutrophisation des cours d'eau ainsi que la contamination des sols et la nappe phréatique due à un excès de fertilisants utilisant des lisiers de porcs.

870 Les problèmes persistants d'eutrophisation sont connus dans un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau depuis déjà quelques années, ce qui démontre une certaine nonchalance de la part des autorités responsables. Nous trouvons qu'il s'agit d'un problème préoccupant, puisque l'eutrophisation entraîne un changement d'équilibre chimique dans les cours d'eau, causant des perturbations de la population chez certaines espèces. Elle nous  
875 prive d'un plaisir d'un environnement sain.

880 Mais surtout la fertilisation implique l'épandage d'autres matières qui contaminent les sols, la nappe phréatique et les cours d'eau. La nappe phréatique prend beaucoup de temps à se décontaminer; or les cours d'eau, en fait les écosystèmes en entier, de même que les organismes vivants, incluant les humains, sont des systèmes ouverts qui interagissent avec l'environnement. Nous respirons et nous ingérons en partie notre environnement.

885 La contamination de l'environnement à laquelle contribue la production porcine est potentiellement un problème de santé humaine. Nous trouvons que la somme des impacts environnementaux des grandes monocultures est très élevée, mais leur réduction est envisageable et constitue un beau défi.

890 Concernant la production porcine, la production et sa gestion! D'abord, nous croyons que les plans agroenvironnementaux d'épandage, le PAEF, est un outil de base dans sa gestion des épandages. Cependant, concernant les épandages, on note des déficiences, au niveau, dans un premier temps, des zones tampons ou des bandes riveraines qui ne sont pas assez nombreuses et peu efficaces par les normes légales en vigueur. Actuellement, les espaces les mieux localisés pour agir comme zones tampons sont utilisés pour la production.

895 Autre chose, le Québec est plus qu'autosuffisant en termes de quantité de porc produit versus la quantité consommée. Environ cinquante pour cent (50 %) de la production québécoise de porc est vouée à l'exportation; or la production de porc pour l'exportation laisse aux Québécois une panoplie de déchets et de problèmes environnementaux et sociaux à gérer.

900 Pour élever autant de porcs, il fallut avoir recours à un concept ingénieux, la production sans sol. Mais le concept de production sans sol nous semble une pratique biaisant la capacité réelle des sols québécois à supporter un nombre précis d'animaux.

905 Ainsi, la concentration d'élevages dans certains bassins versants est très grande et elle a probablement fortement contribué à la pollution aiguë des cours d'eau. Ceci démontre que la gestion spatiale de la production porcine au Québec montre des lacunes. Il nous semble que la distribution spatiale des élevages porcins au Québec souffre d'un certain manque de planification.

910 Il existe aussi une déficience de l'information et son accessibilité n'est pas toujours évidente pour prendre les meilleures décisions.

915 Donc à ce stade-ci, madame la Présidente, je vais laisser mon ami François vous permettre d'avoir les recommandations.

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

920 En ce qui concerne les normes, concernant le changement continu des normes, entre autres nous recommandons d'essayer d'atteindre une plus grande stabilité des normes environnementales, en leur donnant une portée avant-gardiste englobant toutes les situations contribuant à des problèmes environnementaux d'origine agricole.

925 En fait il faudrait que les normes en matière de pratiques agricoles fassent preuve d'audace et d'envergure dans la résolution de problèmes environnementaux, afin qu'elles restent appropriées à longue échéance entre autres.

930 La surveillance physicochimique et écologique est un moyen d'évaluer le succès des normes et des règlements. En plus, on recommande d'essayer de stabiliser le lexique technique et administratif pour pas confondre les agriculteurs et les producteurs.

Concernant la responsabilité des propriétaires terriens, on recommande d'augmenter les services-conseils aux producteurs afin de les encadrer pour que tous utilisent les meilleures

935 techniques de travail pour être le plus respectueux possible de l'environnement. Aussi, peut-être qu'une formation sur le fonctionnement des écosystèmes pour les travailleurs agricoles les aiderait à mieux planifier le travail aux champs en fonction de prendre les meilleures décisions en fonction d'impacts d'environnement.

940 En plus pour mettre une certaine pression sur les producteurs qui auraient tendance à peut-être se balancer des façons de faire respectueuses de l'environnement, on recommande d'augmenter le nombre d'inspections afin d'assurer au moins une inspection par année, également sans préavis, entre autres lors des périodes d'épandage qui est une tâche particulièrement critique en termes d'impact environnemental.

945 Concernant les points faisant référence à des éléments d'environnement, nous recommandons de modérer l'ardeur de rendre toute parcelle de terre la plus productive possible, entre autres pour la culture de maïs dans les grandes plaines.

950 Nous recommandons qu'il y ait des concessions d'espace dans les grandes plaines pour les aménager en zones tampons et en bandes riveraines qui ralentiront le processus d'érosion et réduiront le lessivage vers les cours d'eau, entre autres du phosphore et de l'azote en surplus dans certains champs.

955 Les zones tampons deviendront des habitats pour la faune qui est considérablement réduite dans les grandes plaines en ce moment avec les façons de faire actuelles.

Aussi, les zones tampons seront dans le futur des parcelles de végétation rendant le paysage agréable à l'œil, ce qu'on a fortement négligé au Québec.

960 On sait aussi que l'utilisation intensive des grandes plaines n'a laissé que peu de témoignage de la végétation originale des grandes plaines, avec la recherche de sites d'épandage de lisier de porc, et la pression de déforestation existe encore. Nous perdons ainsi des îlots forestiers qui sont des habitats pour la faune, mais qui donnent aussi une valeur au paysage, un paysage qui fait partie de notre patrimoine collectif.

965 Aussi, en ce qui a trait à l'utilisation de l'atrazine pour la culture du maïs, nous recommandons que soit trouvée une alternative à l'utilisation de ce pesticide.

970 Puis maintenant concernant la résolution de problèmes, des problèmes d'eutrophisation des cours d'eau auxquels contribue la production porcine, nous recommandons trois (3) actions qui, pour être efficaces, devraient être utilisées en bloc, en fait, devraient être utilisées toutes ensemble, sinon elles risquent de ne pas être efficaces.

975 Ces recommandations sont des aménagements de bandes riveraines et de zones tampons et des bonnes pratiques de travail des sols qui favorisent la conservation des sols, une bonne gestion des intrants agricoles, c'est-à-dire toutes les matières utilisées à des fins d'épandage.



980

D'abord l'aménagement des bandes riveraines et de zones tampons devraient être constituées de végétation permanente au site critique d'écoulement. Ce sont des ouvrages de première importance pour diminuer le lessivage et l'érosion.

985

La largeur des zones tampons doit être déterminée au cas par cas en fonction de plusieurs facteurs qu'on n'énumérera pas ici. Cependant, il y a un problème à l'aménagement de bandes riveraines, on le reconnaît, les producteurs y voient une perte d'espace cultivable, donc une perte de rentabilité. Il faut alors faire des choix, mais on rappelle que la santé des écosystèmes devrait être un droit collectif.

990

Les bonnes pratiques de travail des sols et la bonne gestion des intrants agricoles devraient être exécutées en recherchant le raffinement optimal pour contrôler et éliminer le plus possible la diffusion de matières fertilisantes hors du champ. De cette manière, entre autres l'importance des zones tampons aménagées, qui représentent une perte de terre cultivable, pourrait peut-être être amoindrie.

995

Les pratiques de travail du sol diminuant aussi les effets environnementaux comme les labours perpendiculaires à la pente sont le genre de pratiques faciles qu'on devrait encourager et rechercher. Aussi, on concède que des aménagements, donc des ouvrages hydro-agricoles qui sont faits pour faciliter le travail au champ, sont parfois inadéquats et favorisent l'érosion et le lessivage rapide. Il faudrait qu'il y ait peut-être une évaluation de ces ouvrages, et même il faudrait peut-être refaire ou défaire certains ouvrages inadéquats, afin d'amoindrir leurs effets négatifs.

1000

1005

Les efforts recommandés pour éliminer l'eutrophisation ainsi que la contamination des sols et de l'eau doivent inclure un plan de surveillance physicochimique et écologique des cours d'eau et des sols. La surveillance des cours d'eau vulnérables devrait être faite plusieurs fois par année tout le long des cours d'eau, afin de percevoir d'où viennent les anomalies qui proviennent des champs.

1010

La surveillance physicochimique et écologiques des sols et des cours d'eau pourrait être la façon entre autres d'évaluer la performance des PAEF. On vous mentionne aussi que selon des études qui ont été faites sur la rivière Chaudière, il est conseillé d'utiliser les deux (2) types de surveillance, c'est-à-dire physicochimique et écologique pour rendre compte efficacement de la santé d'un cours d'eau.

1015

Et maintenant aussi, concernant l'énorme quantité de lisier qu'on produit au Québec, on recommande quatre (4) choses, entre autres leur entreposage idéalement sous la forme solide dans des réservoirs étanches avec une toiture, et peut-être aussi le traitement de surplus des déjections si entre autres on souhaite conserver ou augmenter le nombre d'élevages porcins. Cependant, il faudra voir à ce que les solutions technologiques de traitement de déjections ne créent pas de problème en aval du traitement.

1020

Dans le cas d'une incapacité à disposer des lisiers de façon non nuisible à l'environnement, on considère qu'il est légitime de considérer l'option de diminuer le nombre de

1025 porcs élevés au Québec. On n'élimine pas cette possibilité de diminuer le cheptel porcin au Québec, parce qu'il faut s'attaquer aux sources de contamination qui déséquilibrent ou contaminent les écosystèmes avec le principe que l'humain va vivre, utiliser et dépendre de ces écosystèmes à perpétuité.

1030 Concernant nos préoccupations quant à la production qui va à l'exportation, nous proposons de privilégier la santé environnementale du Québec. Nous proposons de rester aux volume actuel ou de diminuer le volume de produits du porc allant à l'exportation.

1035 Le Québec est plus qu'autosuffisant, on sait que toute nouvelle production viendra augmenter le surplus de déjections et augmentera les problèmes déjà existants. Il est important de bien réfléchir à l'augmentation de la production porcine, surtout quand on la justifie par la création d'emplois. Il serait ennuyeux d'éliminer des emplois si la réduction à la production devient une solution obligée pour résoudre des problèmes de pollution.

1040 En ce qui a trait à la production sans sol, nous recommandons que l'emploi de ce concept soit modéré et utilisé en considération de la durabilité des sols et en reconnaissant leur limite de production.

On croit qu'on devrait toujours agir en fonction d'une prudence pour garantir la durabilité des sols.

1045 Dernier point en ce qui concerne la gestion et la planification spatiale de la production porcine au Québec, nous recommandons qu'à l'avenir, les décisions d'autoriser les activités économiques intensives, telle la production porcine, se basent résolument sur le cumul environnemental d'un bassin versant.

1050 Entre autres, l'acceptabilité d'un projet de production devrait se faire en considérant les paramètres suivants, donc les productions existantes, les emplois et les infrastructures déjà en place, je répète le cumul environnemental du bassin versant et aussi peut-être ceux avoisinants. La capacité des sols à soutenir la production dans une optique de durabilité des sols et aussi de minimiser le transport des intrants et des extrants qui est une source de pollution.

1060 Pour mettre de l'avant ces recommandations, il est nécessaire d'avoir beaucoup d'information sur le territoire et de la rendre facilement disponible, et de concerter aussi les personnes concernées. L'effort de récolte de données doit être accru ainsi que leur diffusion et leur accessibilité, pour faire connaître toute l'information, afin de bien guider les décisions.

1065 Et en conclusion, nous trouvons qu'il y a des problèmes évidents à la planification évidemment et de concertation dans la gestion de la production porcine au Québec. C'est la population qui en est pénalisée par des méfaits environnementaux.

Nous constatons que c'est le monde agricole qui devra travailler encore à une restructuration obligatoire de la production, incluant la production de grains pour alimenter les animaux.

1070 Globalement, nous recommandons que le respect de l'équilibre physicochimique et écologique des milieux prévale lors de la prise de décision. Ce sont des aspects de gestion, de techniques et de technologies agricoles qui doivent prendre le relais sur la négligence environnementale.

1075 Même si l'équilibre chimique des sols et des eaux est résilient, l'intensité des actions affectant cet équilibre est peut-être dangereuse, elle ne doit pas se prolonger sous prétexte de rentabilité.

1080 Il y a non seulement un impératif de conserver les espaces naturels qui puissent perpétuer les cycles globaux des éléments qui respectent la santé humaine et des écosystèmes, mais aussi un impératif à perpétuer les habitats et toute leur faune. L'idéal est d'en arriver à des productions écologiques, c'est-à-dire des productions rentables et performantes, mais qui respectent les équilibres chimiques naturels, le paysage et les espèces y vivant.

1085

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie. Votre mémoire couvre plusieurs facettes. Je dirais aussi que c'est un mémoire où plusieurs principes sont énoncés.

1090

C'est pas un mémoire qui s'applique particulièrement à la région ici, c'est un mémoire qui énonce des principes qui englobent l'ensemble de la problématique au Québec. Vous êtes d'accord avec ça?

1095

**PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:**

Oui. D'ailleurs, vous savez que les comités ZIP interviennent dans quatorze (14) zones au Québec, que ce soit de Côte-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine, et sur le long du fleuve Saint-Laurent, donc on est ciblé dans quatre (4) zones, si on veut, que ce soit l'estuaire, que ce soit les affluents importants.

1100

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Je cherche votre première recommandation, page 6, voilà!

1105

Alors vous dites que:

"Nous recommandons aux autorités d'essayer d'atteindre une plus grande stabilité des normes environnementales. Ceci signifie de bâtir les normes en faisant preuve d'audace et d'envergure dans la résolution de problèmes environnementaux."

1110

Or on sait qu'au Québec, on vient de passer par une série de modifications réglementaires et la dernière de ces modifications, c'est le Règlement sur les exploitations agricoles.

1115

On avait avant le RRPOA, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

1120

Est-ce que vous avez eu la chance ou le temps d'examiner un peu ce Règlement sur les exploitations agricoles, et seriez-vous en mesure de nous dire dans quelle mesure il répond aux préoccupations que vous avez soulignées dans votre mémoire?

**PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:**

1125

Votre question a deux (2) volets. Dans un premier temps non, on n'a pas eu personnellement la chance de lire attentivement ce document-là. Par contre, considérant le travail que nous faisons sur le terrain, à tous les jours on se doit de travailler en collaboration avec les agriculteurs, et les commentaires qui suivent sont souvent les mêmes. C'est qu'à la vitesse où ce que les normes changent, ça devient difficile pour un agriculteur de s'adapter le plus rapidement à une nouvelle façon de faire.

1130

Ce qu'on dit, c'est tout simplement qu'on donne des règles qui sont précises puis qu'on puisse s'adapter, après ça on pourra faire notre travail comme il se doit.

1135

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais dans quelle mesure on peut être assuré que ces nouvelles règles vont être efficaces, vont être performantes, vont permettre d'atteindre les résultats?

1140

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

En fait, on souhaiterait, c'est en considérant les propos d'agriculteurs que les normes, on souhaite, en fait, qu'elles aillent le plus loin possible pour qu'ensuite, on n'y retouche plus ou après longue échéance.

1145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais comment on peut s'assurer que justement des règles vont assez loin, quel processus vous souhaiteriez qui soit mis en place pour s'assurer qu'un règlement qui est adopté dans le fond aille assez loin?

1150

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

En fait, il y a des processus de négociation souvent entre les divers intervenants où on essaie de trouver un compromis. Mais la nature ne fait pas souvent de compromis.

1155

Alors on se rend compte qu'on doit réadapter peut-être nos normes en fonction - parce qu'elles ne satisfont pas aux problèmes qu'on rencontre sur le terrain, en fait.

1160 Donc si les normes vont très loin, si elles vont aussi loin qu'on a des connaissances pour faire état des choses, on aurait peut-être moins besoin de revenir retravailler sur les normes, donc moins encore finalement à déranger les agriculteurs dans d'autres normes qui viennent modifier leur travail qui est déjà fait.

1165 **PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:**

Peut-être en complément! Vous comprenez que la Zone d'intervention prioritaire Alma-Jonquière travaille en étroite collaboration avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et aussi avec la MRC voisine, et nous sommes sûrs qu'ensemble, on est capable d'élaborer ou d'arriver avec  
1170 une stratégie qui va permettre d'arriver avec un consensus et une pratique qui va être acceptable par l'ensemble des utilisateurs justement de ces terres-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1175 Mais là, ce que vous êtes en train de me dire, c'est que vous souhaiteriez que les règlements qui sont en fait des règlements, je dirais des normes nationales, soient modifiés, et vous souhaiteriez intervenir pour finalement développer une certaine modulation de ce règlement-là puis qui s'appliquerait, qui serait davantage, qui collerait davantage à la réalité de votre milieu?

1180

**PAR M. RÉJEAN BOUCHARD:**

Bien, on croit sincèrement que dans un premier temps, notre travail, c'est de sensibiliser, de faire l'éducation. C'est qu'on fait un service un peu d'accompagnement auprès  
1185 de nos agriculteurs pour justement minimiser les impacts négatifs quand on a à changer de façon de faire dans les travaux qu'on a à faire.

Et puis actuellement, on sait que tout à l'heure, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a fait un travail quand même grandiose dans justement la réflexion pour établir justement certains  
1190 critères qui ont été acceptés à une table de travail où tous les partenaires étaient assis.

Donc oui, on peut être en collégialité ensemble pour justement permettre aux agriculteurs d'atteindre des rendements maximums de leur terre, tout en respectant certaines règles et certaines normes. Et c'est d'ailleurs eux qui nous ont dit, à partir de ces éléments-là,  
1195 qu'ils seraient prêts à collaborer très très près avec nous pour justement mettre en place ces mécanismes-là.

On s'est pas arrêté sur les mécanismes, là.

1200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai pas tout à fait eu une réponse à la question que je vous posais, mais c'est pas grave, on va passer à une question suivante!

1205 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1210 Alors ma question, moi, porte sur votre deuxième recommandation. En fait, vous dites d'augmenter les services-conseils aux producteurs et en plus de leur fournir un certain encadrement. Mais par la suite, vous allez un peu plus loin et vous dites, bien là, il leur faut au moins une inspection par année sans préavis lors de périodes d'épandage. Et finalement, pour ceux qui ne feraient pas le travail comme il faut, des sentences punitives sévères devraient être appliquées.

1215 Je sais pas si vous pourriez expliquer un peu disons les mécanismes d'application justement de ces choses-là.

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

1220 On n'a pas pensé réellement à des mécanismes d'application. On sait actuellement qu'il y a des sentences qui sont quand même appliquées aux agriculteurs fautifs, mais elles sont peut-être appliquées des fois avec un petit peu de mollesse.

1225 Donc c'est dans ce sens-là où on dit qu'on voudrait appliquer des sentences punitives sévères, c'est en fait à ceux qui penseraient que ne pas faire les travaux correctement n'est pas grave. Donc on voudrait qu'il y ait une pression qui soit mise sur les agriculteurs à ce niveau-là.

1230 Ensuite de ça, en ce qui a trait à l'inspection, bon, on croit encore là, que ça va mettre une pression sur les agriculteurs, de bien faire les choses. Parce qu'on sait, on a entendu tout le long peut-être des audiences que les inspections ne sont pas très fréquentes sur les fermes et à ce niveau-là, on souhaiterait qu'au moins une fois par année, qu'un agronome ou un inspecteur du ministère de l'Environnement aille voir ce qui se passe sur la ferme, pour voir si les choses sont bien faites.

1235 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et vous mentionnez en particulier pendant la période d'épandage?

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

1240 Pendant la période d'épandage entre autres, pour pas entre autres faire de travail rapide qui peut-être ne conviendrait pas à des bonnes pratiques.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1245           Parce qu'avec disons le travail qui est fait aussi par le ministère de l'Environnement, il y a le plan de fertilisation de même que le suivi de ce plan de fertilisation qui est normalement fait par l'agronome-conseil au producteur. Selon vous, actuellement, ceci ne satisfait pas disons, et il reste toujours des risques d'y avoir quelqu'un qui ne se force pas pour faire des bonnes pratiques, quoi?

1250

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

Il peut y avoir des risques, oui. Mais entre autres, c'est pour voir l'efficacité de tout le système de bonnes pratiques qu'on met en œuvre.

1255

Alors on sait, on observe des problèmes dans les cours d'eau et c'est là-dessus qu'on appuie donc, on aimerait voir ces problèmes-là diminués ou même éliminés. Puis c'est en raffinant toutes les pressions qui sont mises, tous les types de travail, tous les types d'aménagement que nous croyons pouvoir arriver à quelque chose.

1260

Donc c'est pas nécessairement de tout refaire, mais c'est de faire les choses mieux justement en mettant en confiance, en rassurant la population que le travail est bien fait. Il reste encore peut-être certains doutes, là, tant qu'au bon travail des agriculteurs.

1265

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

J'irais peut-être sur un autre point, là, mais c'est une précision. Et je ne sais pas si vous allez pouvoir m'expliquer une phrase qui est donnée ici à la page 12!

1270

On parle d'entreposage de déjections et puis on parle, en fait c'est un paragraphe qui est écrit un peu plus petit, presque en haut de la page, je sais pas si vous pouvez retrouver cela, j'en fais lecture:

1275

"Quant à l'entreposage des déjections, la façon idéale nous semble être sous la forme solide dans des réservoirs étanches avec une toiture."

C'est pas cette phrase-là qui me tracasse, c'est la suivante:

1280

"Les problèmes relevés de pollution atmosphérique par l'aération des lisiers entreposés doivent faire l'objet d'une recherche de solution."

Je sais pas qu'est-ce que vous voulez dire, là.

1285

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

En fait, on a lu dans les documents qui ont été déposés à la Commission qu'il y avait des problèmes relevés de pollution atmosphérique par l'aération de cet entreposage. On ne croit pas que ces problèmes-là soient particulièrement intenses, mais on en fait mention dans notre mémoire, peut-être de trouver une solution à ça.

1290

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

OK, bon, merci.

1295

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, j'aimerais vérifier également une autre de vos affirmations, parce que c'est sous la section "Notre opinion", vous dites:

1300

"L'épandage de fertilisants entraîne des problèmes d'eutrophisation des cours d'eau ainsi que la contamination des sols et des nappes phréatiques."

1305

Est-ce que ça mériterait pas d'être un petit peu nuancé, cette affirmation? Est-ce qu'une fertilisation qui respecte les bonnes pratiques justement de fertilisation pourrait pas faire en sorte d'éviter qu'on se retrouve avec des problèmes d'eutrophisation ou si votre opinion est à l'effet que d'utiliser des lisiers, ça cause inévitablement des problèmes d'eutrophisation?

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

1310

Non, ça cause pas nécessairement des problèmes d'eutrophisation, mais dépendamment entre autres des conditions climatiques, il peut y avoir des conditions justement qui fassent qu'il y ait un lessivage plus intense.

1315

Il peut y avoir aussi des variations dans le type de sol, etc. On sait que l'épandage comme tel de lisier, le lisier est une matière fertilisante qu'on peut quand même considérer bonne, mais l'épandage de lisier n'est pas un problème en soi, c'est le surépandage de lisier qui a un problème.

1320

Donc c'est là-dessus qu'on doit voir les problèmes qu'il peut y avoir face à l'eutrophisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1325

D'accord, c'est parce que c'était très affirmatif, votre phrase, je voulais m'assurer que votre pensée était plus nuancée que l'affirmation que je lisais.

**PAR M. FRANÇOIS GAGNON:**

1330

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien. Ça complète les questions que la lecture de votre mémoire avait soulevées chez nous. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique, bonsoir.



1335

---

**FLORENT COULOMBE**

1340

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant j'invite monsieur Florent Coulombe.

1345

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

1350

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Coulombe.

1355

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

J'aimerais vous demander si je pourrais faire la présentation et passer après ça aux recommandations, parce qu'en réalité, mon mémoire ici est très étoffé, c'est plutôt pour des ingénieurs et des techniciens en agriculture et en environnement.

1360

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on a avec nous un ingénieur, il peut vous suivre. Moi, je suis ingénieure!

1365

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

C'est plutôt un outil de regard pour faire des comparaisons, soit de tests ou de laboratoire, mais dans mon mémoire ici, il y a d'autres choses un petit peu pointilleuses, comme moi par exemple en tant que citoyen, comprenez-vous!

1370

Alors je vais tomber dans le sujet maintenant. Soyez pas surpris que je sois dur dans la présentation de mon mémoire, je le dois, et je vais oser le faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

1375

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, troisième paragraphe.

1380

Donc ce n'est plus une ferme familiale. Moi, à ce niveau-là, on passe une étape, là.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1385

Page 1, fin.

Depuis que la Commission est ici, depuis hier et aujourd'hui, on voit que certains promoteurs ont l'argent, et on tasse les meubles. Ça, là, il faut que ça arrête.

1390

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, première ligne.

1395

Les producteurs, c'est quoi! Comme moi, j'ai la liberté d'expression, il y a une mesure que je peux pas dépasser. Dans la production, c'est la même chose. Il y a des lois et des règlements, il y a des barèmes, il faut pas que j'arrive, comme certains font, on tasse tout, on brise tout. Ça, ça marche pas.

1400

Ils ont le droit de produire, moi, j'ai le droit de produire, tasse-toi!

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, troisième ligne.

1405

C'est ce qu'on a vécu ici au Saguenay. On a La Doré qui ont vécu ça, et ça a coûté de l'argent aux contribuables, s'il vous plaît. On est devant un nouvel ordre mondial depuis cinq (5) à six (6) ans qu'on a franchi sans s'en apercevoir au Québec, attention, au niveau de l'industrie qui s'en vient et des producteurs! On en parlera tantôt si vous me posez des questions, merci.

1410

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, troisième paragraphe, milieu.

1415

C'est un sport!

LECTURE DU MÉMOIRE.

1420

Page 2, fin.

Le ministère de l'Agriculture a demandé aux cultivateurs d'avoir des fosses à purin, aussi bien au niveau laitier, aussi bien au niveau porcin. Quand je regarde ces structures de béton, sur un climat sibérien, je ne comprends pas qu'il y ait du monde qui se sont pas cassé un

1425 petit peu plus la tête pour faire une structure en dessous de ça de soutènement qui est beaucoup plus efficace que ce qui existe aujourd'hui.

1430 J'ai eu une relation un jour avec un ingénieur en résistance et matériaux, et puis moi, je suis bâti dans une "swamp", et puis j'ai demandé, le béton, là, on peut tu garantir la durabilité du béton, la cassure du béton! Il dit, à midi, je te donnerai une réponse. Donc sur l'heure du dîner, on était sur un chantier de construction, on était tous là, il prend son assiette, il la garroche à terre, l'assiette casse pas. Tout le monde est là, va chercher son assiette, se rassit, l'ingénieur et là, il dit: là, Florent, as-tu vu qu'est-ce que c'est du béton!

1435 Donc il dit, dans les bassins de sédimentation, on demande toujours des sous-structures, ce qui comprend une couverte géodésique, une membrane, une couverte géodésique, et là, on monte la structure là-dedans.

1440 Le soi-disant sous-bassin doit contenir dix pour cent (10 %) de plus le contenu du bassin à l'intérieur. On le fait en Californie, parce que je l'ai vu en Californie. J'ai travaillé neuf (9) ans dans le Grand-Nord canadien, et je n'ai pas vu encore au Québec aucune de ces structures en dessous de ces bassins.

1445 Quand on sait qu'à l'heure actuelle, par le climat, comment le sol travaille ici, et prenons un sol de terre forte, tout éclate, tout se gonfle à cause de l'humidité. Donc il se fait une pression de deux mille cinq cents livres (2500 lb) par l'eau quand elle gèle, donc il y a rien qui résiste à ça.

1450 Alors pourquoi qu'en dessous des structures, j'explique ici comment faire une sous-structure d'un bassin, parce que je l'ai vu dans l'industrie. Et ça, c'est le gouvernement fédéral en plus, dans le Grand-Nord canadien, qui a demandé ça.

1455 Et nous ici au Québec, on fait des structures temporaires, et non durables. Et quand arrive un renversement, qui paie la note encore, c'est nous encore, c'est le gouvernement et puis nous, les payeurs de taxes.

1460 Donc je demanderais ici par ce que je présente ici, les sept (7) items, qu'il y ait en dessous, et je suis assuré que les cultivateurs partout, même les municipalités par rapport à leurs bassins d'épuration, c'est des bassins d'épuration de terre forte, vous me ferez pas croire que tantôt, il n'y aura pas une fuite dans la nappe phréatique, vous! Non moi, je les crois pas.

1465 Si ces bassins auraient été faits comme ça en dessous, là par exemple, oui, là on pourrait grandir. C'est comme le bassin aussi à L'Ascension, bon. On a une dompe, si le fond de la dompe aurait été tout fait comme ça, il y aurait pas eu un déversement dans la Péribonka, puis ça a coûté un million de douilles (1 M\$) ça, de dollars.

Alors là, ça vaut la peine de, il me semble que le ministère de l'Environnement, l'Agriculture corrigeraient, qu'ils regarderaient ces recommandations-là. Je dis pas de les appliquer, mais au moins de porter attention puis de regarder à ça, comprenez-vous!

1470           Asteur, on va tomber dans le choix d'un site!

          Dans le choix d'un site, un promoteur doit se rendre sur les lieux de son projet puis regarder la topographie du sol et puis ça, c'est à ses frais, s'il vous plaît, pas aux frais d'une MRC, d'une municipalité. C'est pas à elles à faire les démarches pour le promoteur, comme il se fait à l'heure actuelle, non.

          Le promoteur, il a un projet à réaliser, bien, qu'il en paie les frais, quoi. C'est pas à la population à payer les frais, ni moins le gouvernement, ni moins une municipalité, comme à l'heure actuelle par exemple, je regarde un peu ce qui s'est passé à Saint-Honoré! Le droit de produire que j'ai parlé en premier, ils n'ont pas regardé, le promoteur, les revendications municipales. Ils ont regardé plus leur droit de produire.

          Et puis moi, je demanderais que le gouvernement protège les municipalités des MRC qui se passent une recommandation, quand un promoteur met un projet sur la table, qu'il n'ait pas le droit de recours contre une MRC ou une municipalité, comme ça l'est à l'heure actuelle. Ça a pas de sens. Comment voulez-vous qu'une municipalité puisse faire respecter ou une MRC les lois quand il y a une menace au bout, aïe, j'ai le droit de produire! Vous m'empêchez de produire avec vos lois puis vos règlements, eh bien là, on va vous tasser, on va vous faire mal. Il y a ça, là.

          Parce que ça dépend du promoteur. Il y a des promoteurs qui sont comme moi qui sont fougueux, peut-être trop, c'est pas bon, c'est mieux d'être peut-être plus posé, savoir écouter, puis ça va bien.

1495           Moi, j'ai terminé pour le moment.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

          Peut-être une petite question un peu technique justement, parce que vous êtes sous l'impression que les réservoirs actuellement construits pour l'entreposage des fumiers ou des lisiers, malgré les précautions qui sont prises, ne sont pas étanches?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1505           Non, pas sous notre climat ici, là, ah non. Consultez des ingénieurs en résistance et matériaux, puis regardez le climat sibérien du Québec, une structure de béton, là, plaquée sur la terre comme ça, ça lève, puis ça casse.

          Donc ça prend un sous-bassin en dessous, là. Quand même vous mettriez des systèmes de drainage, ah non, non, ça prend une structure en dessous qui est capable de garantir que le contenu se répandra pas. Il va tomber là, mais il va rester là.

1515 Là, à l'heure actuelle, ça, cette protection-là, on l'a pas, là. Le gouvernement fédéral l'exige auprès des municipalités des Inuits du Nord, pourquoi, parce qu'il fait froid, puis ils savent qu'une structure de béton, la plate-forme qu'ils vont faire, ça va lever, ça va lever, ça va casser. Ici, c'est la même chose.

1520 On est sur un climat sibérien, et puis on n'a pas une sous-structure qui peut garantir. C'est pareil par exemple, puis si vous avez une "tank" de cinq cent mille gallons (500 000 g) de pétrole, vous allez laisser bâtir une "tank" de cinq cent mille (500 000) barils de pétrole, puis pas de structure, s'il arrive que la "tank" fende ou quelque chose, il arrive un bris, bien non, ça prend un sous-bassin comme je viens de vous parler. C'est partout, ça.

1525 Alors c'est pour ça que j'ai regardé que ces sous-structures là, on les a pas au Québec, pas plus au niveau municipal dans les bassins d'épuration. C'est des choses de terre forte, puis quand on regarde les contraintes du sol et etc., la température, on est capable de faire mieux, je le sais pas!

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1530 Mais depuis des années, le ministère de l'Environnement vérifie qu'est-ce qui se passe avec ces structures, et si elles n'étaient pas étanches, il s'en serait aperçu, parce qu'on a, en dessous des structures d'entreposage de lisier, installé des regards pour vérifier.

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1535 On va le voir quand ça va arriver, il est trop tard! Tandis que là, s'il y a un bassin de soutènement, bien là, ça arrive, on a tu été chanceux, toi, tiens!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1540 Moi, j'aimerais revenir sur un point. Vous avez dit au départ une ferme porcine aujourd'hui c'était une PME. Une PME, pour vous, ça engage combien de personnes?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1545 Là, il faut faire attention, parce que j'ai travaillé aux États-Unis, j'ai vu des fermes hautement automatisées. Quand je vous dis que la bonne femme a soixante-cinq (65) ans, puis le bonhomme a soixante-dix (70) ans, il y a cinquante-cinq (55) bêtes à cornes en dedans, puis  
1550 c'est rien qu'eux deux (2) qui entretiennent ça! Tout est automatique en dedans de ça, là. C'est différent, on n'est pas encore rendu là ici.

1555 Donc là, la ferme industrielle que vous me parlez, là, pour moi, une ferme industrielle, c'est une ferme qui vaut un million-un million et demi (1 M\$-1 ½ M\$), à partir de cinq cent mille (500 000 \$), comme je vous dis, en montant, ça commence à être de la rigine. Le gars, une moissonneuse-batteuse, c'est deux cent cinquante mille-trois cent mille dollars (250 000 \$-300 000 \$). Vous avez un tracteur, cent cinquante mille douilles (150 000 \$). Le

1560 gars a pour un demi-million (½ M\$) de machines là-dessus, donc il faut qu'il ait quelque chose pour produire en arrière. Donc moi, je dis que c'est une PME, parce qu'une ferme familiale ne peut pas se permettre ça, un investissement si énorme, par rapport à la production qui va sortir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1565 Mais c'est quoi une ferme familiale, pour vous?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

Dans notre temps, c'était quoi, le vingt-cinq-trente (25-30) vaches à lait.

1570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais dans le porc, je vous parle du porc!

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1575 On avait quelques poules, quelques cochons, c'est tout. Et puis la ferme, au début, elle était autosuffisante. Aujourd'hui, la ferme, elle n'est plus autosuffisante. C'est fini, ça. Parce qu'il y a des intérêts qui sont rentrés en ligne de compte là-dedans, et puis on a organisé que la ferme ne soit plus suffisante par elle-même, parce qu'on a assez de terre aujourd'hui sur une ferme pour produire tous les grains puis nourrir tous les animaux qu'il y aurait supposé dans cette étable-là, mais c'est pas ça, non, non.

1585 Là, il y a des coopératives qui transportent le grain, puis qui moulent le grain, bon, on rentrera pas là-dedans, là. Donc on a ôté une partie de l'automation, en voulant dire de suffisance aux agriculteurs. Asteur, les agriculteurs dépendent des meuneries, dépendent parce qu'ils en font plus maintenant la production.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1590 Si on a une ferme qui produit, qui engraisse deux mille sept cent cinquante (2750) porcs, puis qui occupe même pas un homme à plein temps pendant une année, pour vous, est-ce que c'est une ferme industrielle ou c'est une ferme familiale?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1595 Je vais vous dire une chose, madame la Commissaire, là, ça prend de la main-d'œuvre rendu là, ou elle est automatisée un peu rare!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1600 Elle risque d'être automatisée, donc pour vous, parce qu'elle est automatisée, elle est industrielle?

**PAR M. FLORENT COULOMBE:**

1605

Le nombre d'employés là-dessus, c'est pas ça qui me fait dire qu'elle est industrielle ou pas. C'est plutôt la grosseur puis le système d'automatisme qu'il y a là-dedans. Là, on peut dire, oui, ça, c'est industriel, ça, ça l'est pas, ça, c'est familial, c'est une affaire de broche à foin!

1610

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, ça répond à ma question, je vous remercie monsieur Coulombe.

1615

Alors nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes, après quoi nous invitons monsieur Charles Brousseau.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1620

**REPRISE DE LA SÉANCE  
CHARLES BROUSSEAU**

1625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous reprenons la séance! Donc nous accueillons monsieur Charles Brousseau.  
Bonsoir Monsieur Brousseau.

1630 **PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Bonsoir. Bonsoir madame, madame Boucher, bonsoir monsieur Marquis. Je suis ici à titre de citoyen.

1635 Je tiens à dire pour commencer que j'ai été malheureusement surpris de m'apercevoir que nos élus municipaux d'Alma n'ont pas accès à des données essentielles pour faire un plan d'aménagement, à cause de données supposément non disponibles.

Donc c'est cette introduction, et je vais commencer mon mémoire.

1640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, c'est parce que ce sont des données nominatives, pas qu'elles ne sont pas disponibles.

1645

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Ça veut dire quoi exactement?

1650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nominatives, c'est qu'il y a des renseignements qui permettent d'identifier des personnes. Alors c'est reconnu comme étant des données confidentielles.

1655 **PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

OK. Le titre de mon document, s'appelle G. B. S., qu'est-ce que G. B. S.! G. B. S., c'est pas très compliqué, ça s'appelle le gros bon sens, le gros bon sens!

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais juste demander quelque chose. J'aimerais ça demander aux citoyens d'écouter, d'éviter de manifester, parce que j'ai déjà expliqué antérieurement, ça peut vous faire plaisir d'entendre des choses, mais ça peut insatisfaire d'autres personnes. Alors comme ça, pour pas choquer personne, on essaie d'éviter de manifester. Souriez en silence! Merci.

1665



**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

1670           Donc le gros bon sens! Comme citoyen, pour moi, le gros bon sens, c'est de protéger  
notre eau potable, nos cours d'eau, nos nappes phréatiques, parce que l'ensemble de la  
présentation porte surtout sur l'eau potable. C'est complexe, ça.

1675           Protéger notre nature et l'héritage de nos enfants, ça, c'est pour moi quelque chose qui  
est vital. J'ai un problème avec les experts, les experts qu'ils soient du ministère, qu'ils soient  
du MAPAQ, j'ai un problème.

1680           Et je nomme le site d'enfouissement de L'Ascension. La date est peut-être pas  
adéquate, mais j'ai mis 1982, des citoyens informent les experts qu'il est certain qu'il y aura des  
infiltrations de lixiviats dans la rivière Péribonka, des citoyens. C'est ce que j'appelle le gros bon  
sens.

              Les experts répondent: faites-nous confiance, tout est sous contrôle, nos normes sont  
très très strictes!

1685           Conséquence: infiltration dans la rivière et coût astronomique de correction payé bien  
entendu par nos taxes, payé aussi avec une conséquence très importante sur l'environnement.

1690           Maintenant, je fais un saut qui s'appelle la Bretagne, dix (10) ans après la Bretagne!  
Donc un département de la France. Actuellement, l'eau est impropre à la consommation  
humaine à cause justement de la gestion de la filière porcine.

1695           Actuellement, il y a un refus des autorités, très grand, et des gestionnaires de revoir le  
modèle de lisier liquide. Il y a un coût de plus en plus exorbitant relié à l'épuration de l'eau et on  
parle même, et là je cite le cas de la Baie Missisquoi, j'ai lu ça dernièrement sur Internet dans  
les rapports du BAPE, que leur usine n'est pas fonctionnelle. Elle a coûté très très cher et elle  
n'est pas fonctionnelle, trois-quatre (3-4) mois par année, parce qu'ils ne réussissent pas à  
dépolluer leur eau potable.

1700           En Bretagne actuellement, il y a une colère et un ras-le-bol de la population des odeurs  
et de la pollution. Les sites touristiques sont très touchés par la pollution, les rivières, la  
bordure de mer, et ce qui est assez spécial, il y a des poursuites et des amendes pour des non-  
respects des normes nitrates. La Communauté européenne poursuit actuellement douze (12)  
États membres et ça, ça date de 1999, et en 2003, sa situation n'est pas corrigée encore.

1705           Moi, je classifie vraiment la Bretagne comme un désastre écologique. Toutes les  
nappes phréatiques, cours d'eau, irrémédiablement pollués par l'industrie porcine. Des années  
et des années à venir pour que l'eau soit de nouveau potable.

1710           Est-ce qu'on doit faire un lien avec certaines régions du Québec? Je l'ai pas fait, mais  
au fil, comment dire ça, de ma réflexion, parce que c'est une réflexion de citoyen, je continue la  
présentation!

1715 On change maintenant, on s'en va en Hollande, les Pays-Bas. J'ai pas pu étudier le Danemark, donc la Hollande, les Pays-Bas. Ce pays-là a fait des choix, interdiction d'épandre du lisier liquide, interdiction d'augmenter le cheptel.

1720 Le gouvernement actuellement rachète les quotas, parce que le gouvernement des Pays-Bas a choisi de faire tranquillement disparaître la production porcine. Et poursuites et amendes encore par la Commission européenne pour non-respect des normes nitrates.

Faits actuels, des faits actuels au Québec! Notre eau est propre et de qualité, et je crois que ça, on peut affirmer ça, mais vous allez voir la suite!

1725 Montérégie, six cents (600) avis de bouillir 2001-2002, eau polluée. Six cents (600) avis de bouillir! Quelque chose qui m'a vraiment impressionné.

1730 Québec, on a, comment dire ça, je pourrais dire, j'aime pas le mot prétention, mais on peut peut-être dire que nous avons la prétention au Québec de dire que nous avons l'eau douce et potable, un des plus grands bassins du monde, et la Politique d'eau du Québec veut protéger cette eau-là.

1735 Plus de deux cent cinquante (250) municipalités égalent eau potable qui soit polluée, qui soit gravement menacée. Je me demande si le moratoire est pas apparu après cette réflexion-là. Et la surcharge actuelle des sols est impressionnante.

Bon, je semble parler seulement à la grandeur du Québec, à la grandeur du monde mais je parle surtout aussi du Saguenay-Lac-Saint-Jean, parce que j'y demeure, et je veux pas que ça devienne comme ça ici. Comme citoyen, je veux vraiment pas.

1740 Ça, ça m'étonne, je change encore, je suis profondément étonné de m'apercevoir que nous ne gérons pas actuellement notre pollution agricole. Déjà actuellement, toutes les informations, toutes les incidences montrent qu'on ne gère pas notre pollution agricole. Et moi, cette réflexion est très très vitale, importante et profonde. Pourquoi rajouter d'autres fermes porcines quand nous ne sommes même pas aptes à gérer la pollution actuelle, ancienne et celle causée actuellement?

1745 On est toujours dans le début de la réflexion, le gros bon sens, c'est spécial ce mot-là, le G. B. S., c'est ce qui est venu.

1750 Exemple, Montérégie, Yamaska, pollution extrême des cours d'eau et nappe phréatique. Et ça, vous êtes passé sûrement par la Montérégie. Nombre d'avis de bouillir sans aucune mesure et ça, pour moi, c'est un genre d'indicatif quotidien, quotidien de ce qu'on appelle notre verre d'eau de ce que je bois, de ce que mes enfants boivent, et ça, je suis toujours étonné de voir qu'au Québec, maintenant c'est rendu la situation actuelle.

1755

La déforestation! Je vais un peu changer de région. Dans le coin de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, donc dans le comté de Lotbinière, ces deux (2) dernières années j'ai passé souvent dans ce coin-là, parce que j'ai des bons amis, et je suis étonné de voir la déforestation pour justement agrandir l'espace d'épandage.

1760

Puis après, bien, un autre grand étonnement, la monoculture. Ça fait que je perdrai pas de temps à expliquer la perte que cause une monoculture à un sol. Pour moi, c'est profondément inacceptable.

1765

Il y a des choses, j'utilise comme citoyen le mot inacceptable.

Une petite parenthèse! Quand je dis que ma fille qui a dix (10) ans, c'est inacceptable ton comportement, elle le comprend. Est-ce que je peux dire ça à quelques personnes? Inacceptable qu'il y ait une pollution industrielle de nos écosystèmes si grande, c'est inacceptable.

1770

C'est inacceptable, ça, la fumisterie, et j'utilise le mot fumisterie à bon escient, des normes gouvernementales actuelles pour garder notre environnement sain. Le PAEF, comment vous appelez ça, le plan de fertilisation, bon!

1775

Des réponses, lorsque je suis venu pour poser des questions justement au responsable du MAPAQ qui est le ministère de l'Agriculture, m'ont vraiment pas satisfait comme citoyen. Deux mille (2000) cochons vont répandre sur dix-huit (18) mois le lisier sans aucune clarification du bassin versant - là, ça se peut que je m'enfarge dans tous les termes techniques, je suis pas un expert - et un agronome va parler de quel rapport ça l'a pour faire pousser le maïs. Je simplifie, ça se peut que je sois dans les patates, mais je crois pas, je suis dans le maïs!

1780

Moi, je considère ça comme une fumisterie. Je considère que dix-huit (18) mois après, qu'on aille vérifier, c'est une fumisterie. En tout cas, j'aimerais mieux expliciter, mais vous poserez des questions.

1785

Inacceptable, la destruction de la nature de l'environnement, puis inacceptable la surcharge actuelle des sols, c'est inacceptable.

1790

Bon, comme citoyen, je trouve que nous sommes dans un contexte d'irresponsabilité collective. Irresponsabilité collective par rapport à la beauté de notre environnement, par rapport à la qualité de ce qui nous entoure. Et j'adore cette photo-là, c'est pour ça que j'ai tenu à la mettre là! Et c'est un peu irresponsabilité collective à cause des lobbies très puissants, pour ne pas les nommer, en tout cas!

1795

Ça, c'est une autre irresponsabilité collective, comme citoyen que je n'accepte pas, qu'il y a aucun encadrement pollueur-payeur. Ça, je n'accepte pas ça.

Et pas d'identification possible des pollueurs, j'y reviens un peu plus loin.

1800

1805 J'utilise des mots assez spéciaux, parce que comme citoyen, j'appelle ça la fourberie de notre siècle! Comme citoyen, on s'aperçoit que lorsqu'on parle de pollution, les gens, les grandes industries, donc on doit fournir des obligations, il y a une obligation de fournir des preuves scientifiques de cause à effet de pollueur et débats juridiques à ne plus finir, et c'est vraiment à ne plus finir, puis là, parlons juste du simple contexte de Saint-Honoré avec la poursuite légale qu'ils ont, puis c'est très léger ce que je parle là, c'est rien d'important. On n'a même pas parlé des multinationales.

1810 La fourberie de notre siècle, comme citoyen, c'est la désinformation. Moi, je trouve ça inacceptable toujours d'être désinformé. Désinformé, ça veut dire, premièrement de donner le moins d'information possible.

1815 Deuxièmement, d'avoir un genre de capacité de nager dans l'océan d'informations, et on est désinformé. Parce qu'en visant des gens, moi j'ai entendu des producteurs agricoles dire qu'il y a aucun problème, aucun problème, on produit du porc, il y a aucun problème. Pourtant, il y a beaucoup de problèmes.

Puis la troisième fourberie, c'est qu'on cache l'information.

1820 Je change encore, il y a un non-sens du développement économique à tout prix! C'est vraiment un non-sens. Lorsqu'on parle d'économie, on oublie trop d'autres aspects.

1825 Actuellement la concurrence dans la filière porcine internationale est féroce, et lorsqu'on parle de féroce, ça, j'aimerais dire que j'ai beaucoup de respect pour les cultivateurs. Par contre, je les trouve vraiment pas chanceux d'être pris dans cet engrenage infernal qui s'appelle la concurrence internationale féroce. Donc ce qui veut dire le coût de production le plus bas possible, et lorsqu'on touche la mondialisation, ça, ça veut dire tout simplement qu'on s'implante dans des pays aux normes écologiques faibles existantes.

1830 Si le Québec actuellement a des normes écologiques en avance, je crois pas, je crois qu'actuellement la Bretagne doit quitter son champ de production de porcs, parce que les exigences écologiques sont de plus en plus fortes, de telle sorte que le cochon coûte de plus en plus cher à produire. Il y a sept millions (7 M) de cochons en Bretagne actuellement, puis ça, c'est un marché qu'ils sont en train de perdre, et le Québec malheureusement veut prendre sa part de ce marché-là, en faisant un coût de production le plus bas possible.

1835 Et c'est pour ça qu'on doit produire sur lisier liquide, parce que ça coûte le moins cher possible.

1840 Bon, j'étais assis chez moi, qu'est-ce que j'ai, moi, comme pouvoir, comme citoyen, face à la pollution industrielle, qu'est-ce que j'ai, moi, comme pouvoir? Est-ce que c'est un fantasme, est-ce que c'est une illusion ce que je pense? J'ai même pas utilisé profondément la Loi sur le recours collectif, mais c'est la chose qui m'est apparue.

1845 Comme citoyen actuellement, j'ai quarante-sept (47) ans, j'ai un bilan un peu acceptable de la situation ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cinquante-sept (57) ans, dans dix (10) ans, je serai encore tout jeune et tout frais, peut-être que j'intenterai un recours collectif au nom des enfants de mes enfants, pour leur qualité de vie, parce que les gens, les experts actuels n'auront pas respecté le gros bon sens.

1850 Mon pouvoir, ça va être d'identifier et de poursuivre les principaux élus, acteurs et responsables des décisions d'implantation de l'industrie porcine.

1855 Mon pouvoir sera l'identification et la poursuite aussi des principaux fonctionnaires n'ayant pas considéré le principe de précautions élémentaires et qui ont laissé faire. Bon, est-ce que je suis d'un monde d'illusions, est-ce que c'est réel, je sais pas. C'est la seule façon que, je dois vous dire, j'ai pu trouver un genre d'équilibre.

1860 Maintenant, j'arrive aux recommandations! Ça me semble encore un gros bon sens: éviter de polluer ce qui est pur. En fait, j'aurais mieux aimé mettre ce qui est propre. Il y a beaucoup de choses propres actuellement, est-ce qu'on va aller les polluer?

1865 Recommandation: identification directe et incontournable des pollueurs-payeurs et de leurs alliés. Et ça, je sais que c'est un contexte de responsabilité illimitée. Tout le monde se rappelle sur les côtes de l'Alaska la compagnie Exxon, lorsque, je me rappelle plus le nom du bateau, mais qui s'est échoué, puis il a perdu beaucoup beaucoup de pétrole, à ce moment-là les Américains avaient une responsabilité limitée, Exxon n'a payé que seulement vingt-trois millions (23 M\$) ou vingt-huit millions (28 M US\$). Les Américains ont cet avantage-là d'être excessivement rapides pour protéger leur intérêt. Maintenant, c'est responsabilité illimitée.

1870 Recommandation: analyse des coûts réels de dépollution, à long terme.

1875 Bon, suivi très serré des réactions du sol, de l'eau et de la qualité de l'air. Je vous rappelle que dix-huit (18) mois après qu'on a implanté une porcherie de six mille (6000) ou deux mille (2000), dix-huit (18) mois, ça a aucun sens. Il peut pas y avoir un suivi serré des réactions sur l'environnement dix-huit (18) mois après. Si on parle de trois-quatre-cinq (3-4-5) épandages, ça, ça fait quoi, deux (2) étés, dix-huit (18) mois!

1880 Pour moi, c'est clair qu'il y a une interdiction de produire sur lisier liquide. Ça, c'est une interdiction au niveau des recommandations. Je suis toujours étonné de la sourde oreille actuelle, il y a comme un genre de sourde oreille bien entendu reliée au coût.

1885 Je continue les recommandations! Bien entendu, le principe de précautions élémentaires. Ça, ça veut dire que si on n'est pas sûr, ça veut dire qu'on n'agit pas, et actuellement il y a rien qui me prouve, comme citoyen, que ce que vous appelez les lois et règlements, que ça va vraiment empêcher la pollution.

Puis peut-être que j'aurais été plus sécurisé comme citoyen quand je me serai aperçu, premièrement, d'un lien direct entre le MAPAQ puis le ministère de l'Environnement. Vous avez

1890 posé la question à une participante, qu'est-ce que vous avez observé au niveau de ces deux (2) organismes! Moi, j'ai observé que ces gens-là se parlent très peu et semblent pas être sur la même planète.

Et tantôt, je vous dirai peut-être comment je vois que ces gens-là peuvent collaborer.  
1895 Mais le principe de précautions élémentaires, ça, c'est obligatoire.

Actuellement, moi, c'est clair que c'est l'interdiction de l'augmentation de cheptel et l'apparition de nouvelles porcheries. Je parle de l'ensemble du Québec, et je parle aussi que j'ai pas envie que les producteurs de Yamaska, de la Beauce, de la Montérégie s'en viennent ici puis fassent exactement les mêmes dégâts qu'ils ont faits dans le sud. Ça fait que c'est dans ce sens-là.

J'ai parlé à une personne de l'UPA, il dit, fais-toi-z-en pas, on va les empêcher de venir. Je m'excuse, je m'en fais et je suis pas sûr qu'on peut les empêcher de venir, et surtout ce que vous avez déclaré tantôt, en disant, qu'est-ce que vous pouvez faire comme municipalité lorsqu'un promoteur, un intégrateur arrive!

Chercher, et c'est là qu'il y a des portes - chercher des solutions écoréalisables. Et je vais dans le même chemin que la ZIP Jonquière, mettre des barèmes. Allez pas me croire aujourd'hui là, on peut pas prendre le temps, OK, de trouver des barèmes qui vont faire que notre environnement ne sera pas pollué. J'entends que c'est compliqué, voyons donc, c'est pas compliqué! Vous allez me demander qu'est-ce que je ferais, là c'est compliqué!

Quitter la logique de rentabilité à tout prix ça, pour moi, c'est, je pense, un exemple de la folie furieuse de notre société. Puis je trouvais ça important de rajouter: et produire biologique!

Produire biologique, produire à plus petit échelle, et on pourrait parler longtemps de produire biologique.

Et j'ai fait une correction dans mon texte et je m'aperçois que pour moi, j'ai pas écrit, je sais pas si vous pouvez le noter, je fais une correction, pour moi, c'est clair que c'est la poursuite du moratoire. Actuellement, il y a rien qui me démontre que, je veux dire, j'ai entendu beaucoup de bonnes intentions, mais je n'ai pas vu, comme citoyen, des gestes précis et concrets, et j'ai entendu beaucoup plus des objections.

Et sur ce, je termine, et j'aimerais ça dire en forme de conclusion, j'espère profondément comme société, et là actuellement on parle du porc, mais on pourrait, en fait, on aurait pu mettre pollution industrielle, puis mettre d'autres choses, mais j'espère profondément, en termes de société, qu'on va se donner les mécanismes de réflexion pour deux (2) générations au moins plus loin, ça fait que les enfants de mes enfants. C'est pas loin, ça, c'est quoi, on parle de vingt (20) ans!

Bien, j'aimerais ça que dans vingt (20) ans, ma fille, mes petits-enfants, mes filles soient fières d'avoir vu que nous, comme citoyens, aujourd'hui 2003, 27 mars, vous comme

1935 commissaires, vous avez, excusez l'expression québécoise, tenu vos culottes, qu'on a tenu nos culottes comme citoyens, qu'on a utilisé notre gros bon sens, puis qu'on s'est donné un milieu de vie adéquat, un milieu de vie sain, puis qu'on a arrêté ce genre d'inconscience collective, il y a de l'inconscience qui est surprenante.

1940 Pourtant, on est tous des gens intelligents, on est tous des gens qui ont un bon vouloir, on est tous des gens qui préfèrent que la vie soit bonne et belle, comment ça se fait qu'on est dans un foutoir comme ça?

1945 C'est peut-être un peu à terminer comme conclusion, mais en tout cas, je nous souhaite beaucoup d'espoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1950 Monsieur Brousseau, je vous remercie pour ce témoignage. Cela prend du courage pour venir le faire, alors c'est tout à votre mérite. Ça veut pas dire que tout le monde est d'accord avec vous.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

1955 Ah ça, c'est évident.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1960 Ça, c'est sûr et certain.

Vous avez quand même soulevé des choses, vous avez vous-même soulevé des questions, puis moi, je suis intéressé de savoir comment vous voyez ça, le travail entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

1970 Je vous dis, j'ai été profondément étonné du fait qu'il n'y avait pas de pont entre les deux (2) personnes. Moi, j'étais un citoyen, et je me suis plus retrouvé, quand je posais des questions, devant une armada, et je dis bien une armada - je cherche mes mots pour être le plus positif possible - de gens que moi, je voulais pas coincer, mais qu'eux, par mes questions, se sentaient coincés, puis qui cherchaient avec leur agent de relations publiques à donner les réponses les plus adéquates pour que je sois bien informé comme citoyen. En tout cas, je trouvais ça désagréable.

1975 Bon, précisément, le PAEF devrait être à tous les six (6) mois, OK. À un moment donné, il va falloir comprendre que l'argent qu'on va investir là, c'est de l'argent qu'on est en train de sauver sur l'épuration, sur la pollution; il va falloir comprendre ça, que la prévention, c'est ce qui est le plus important.

1980 À tous les six (6) mois, avec des règles très très précises, c'est pas compliqué de l'eau polluée, c'est pas compliqué, qu'ils fassent leur job, les experts, là. Je veux dire, ça a tant de nitrate, ça a tant de phosphore, puis il y a des normes internationales qui sont même un peu trop basses.

1985 L'agronome ne doit pas être payé par le producteur, c'est un conflit d'intérêts incroyable. L'agronome doit établir avec le responsable du ministère, le responsable d'un certain secteur, doit établir un genre de critère, et les deux (2) se partager les responsabilités. Bon, quelles responsabilités, les responsabilités, c'est pas compliqué, le ministère de l'Environnement, il faut pas que ça pollue, un agronome, il faut que ça pousse bien.

1990 Bon, par contre, ces deux (2) gens-là doivent se parler. Comment se fait-il, bon, on appelle ça nominatif, comment se fait-il, parce que c'est nominatif, des informations, qu'on ne réussisse pas à faire des plans d'aménagement? Je fais comme un saut, là! À un moment donné, là, il faut pas se cacher derrière de faux murs, c'est facile.

1995 Moi, comme citoyen, j'ai une exigence que la qualité de vie soit saine, et j'ai une exigence aussi que ces gens-là, dans la tonne de firmes de consultants qui existent, pour que les gens mettent clairement leurs problèmes sur la table, puis qu'ils arrivent à des solutions, allez pas me faire accroire que ces gens-là vont investir pour que les rôles soient définis, et qui en même temps qu'il y a un suivi au niveau de l'environnement, sur les PAEF, puis que ce monde-là se parle, bien, il me semble que c'est pas si compliqué que ça.

2000 Je sais que c'est pas très clair, mais ça peut devenir clair, parce qu'on va, je le dirai pas, brasser, mais...

2005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Trois (3) petits points!

2010 **PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

Trois (3) petits points, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2015 Mais en fait, on pourra pas débattre longtemps ensemble, là, mais ce qui est certain, c'est peut-être qu'il y a des choses qui sont complexes qu'on n'arrive pas à bien comprendre, il faut s'en remettre à des spécialistes pour bien comprendre.

2020 Puis il y a des choses aussi qui doivent se comprendre dans le temps, c'est-à-dire qu'il y a des résultats qui peuvent être atteints, que peut-être l'agronome va vouloir chercher à la fin de la culture, puis il y a des impacts qui vont se produire dans la rivière ou dans la nappe phréatique un petit peu plus tard.



2025           Ça fait que c'est pas simple comme ça, je pense que vous en êtes conscient aussi, puis vous nous avez fait part, dans le fond, de ce que vous attendez de la société en regard du développement.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2030           Je m'attends donc à une responsabilisation de nos responsables de l'environnement. Je m'attends aussi à une clarification.

2035           Comme cultivateur, je suis sûr que les gens ont hâte d'arrêter, de faire du cheval d'arçon sur des nouvelles politiques d'environnement. C'est pour ça qu'à un moment donné, tu fais le ménage dans ta cour, tu édictes des règles et tu les fais, mais il y a beaucoup de bonne volonté qui est demandée là-dedans.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2040           Sur ce, bien, je vous remercie d'avoir témoigné devant la Commission, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2045           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2050           Puis je vous invite à lire le rapport du BAPE quand celui-ci sera rendu public.

**PAR M. CHARLES BROUSSEAU:**

2055           Bonne chance dans votre écriture.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2060

---

**MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065           J'invite maintenant la MRC du Domaine-du-Roy! Alors nous avons avec nous ce soir monsieur Jacques Asselin, bonsoir monsieur, monsieur Bruno Laroche, bonsoir, et monsieur Jacques Valois, bonsoir. Donc la parole est à vous.

2070 **PAR M. BRUNO LAROCHE:**

Alors Bruno Laroche, maire de Chambord!

LECTURE DU MÉMOIRE.

2075

Page 3, premier paragraphe, fin.

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je vais passer la parole à mon confrère, le maire de La Doré.

2080

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

LECTURE DU MÉMOIRE.

2085

Page 4, troisième paragraphe, milieu.

Déjà on produit du blé biologique dans ma municipalité entre autres.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2090

Page 5, sixième paragraphe, fin.

Ce qu'on veut dire, c'est qu'il faut donc avoir des conditions d'élevage supérieures à celles que nous connaissons présentement dans la filière actuellement en place. Et on pourrait ajouter aux conditions d'élevage des bêtes et de la culture verte.

2095

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, dernier paragraphe.

2100

J'ai corrigé le texte directement et j'ai vu deux (2) négations de file, ça conclut que ça voulait dire une affirmation, mais effectivement, le texte était bon! Donc nous sommes d'opinion que nous ne devons pas refuser qu'une telle production soit absente du paysage québécois.

2105

LECTURE DU MÉMOIRE.

Alors merci madame la Commissaire et monsieur le Commissaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2110

C'est moi qui vous remercie! J'aimerais revenir sur la partie de votre mémoire qui traite dans le fond des pouvoirs que vous avez en relation avec les responsabilités qu'on vous demande d'exercer.

2115 En tout cas, vous dénoncez le fait qu'il est difficile pour vous d'intervenir dans la zone agricole et de pouvoir proposer une planification du développement agricole dans cette zone.

Qu'est-ce que vous proposeriez au gouvernement concrètement, quelle amélioration proposeriez-vous au gouvernement concrètement à ce niveau-là?

2120

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2125 Vous savez certainement que notre MRC a pris des positions relativement agressives lors du sommet des régions en ce qui a trait aux pouvoirs qui devraient être décentralisés dans les régions, et notamment en ce qui a trait à la zone agricole pour notre MRC.

2130 On peut voir que la totalité de sa superficie représente soixante-douze mille hectares (72 000 ha) et qu'à ce moment-ci, on a vingt-quatre mille hectares (24 000 ha) qui sont en culture, mille cinq cent soixante-dix-huit (1578 ha) qui sont en friche et trente-six mille (36 000 ha) qui sont en boisés. Et dans un contexte où on a une responsabilité, on ne dit pas rien que d'aménager l'espace, mais d'aménager le développement, on considère qu'il y a un manque de souplesse en ce qui a trait à la prise de décision lorsqu'on veut intervenir en zone agricole et que finalement, des visions de développement intégré ou des usages multiples en zone agricole seraient de nature à favoriser la revitalisation de nos milieux.

2135

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce que vous souhaiteriez, c'est quoi, la suppression de la Loi 184?

2140

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Non. Lorsqu'il y aurait lieu de faire des nuances, on considère qu'on n'a pas de possibilité de faire valoir notre point de vue de façon appropriée.

2145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2150 OK. Donc votre objectif, c'est pas nécessairement de modifier les lois actuelles, mais d'avoir un peu plus d'écoute en rapport avec le développement agricole dans la zone agricole, compte tenu des répercussions que certains projets peuvent avoir sur l'acceptabilité des citoyens de votre municipalité, est-ce que c'est ça?

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2155 Ça pourrait ressembler à ça. Mais est-ce que monsieur Valois qui est notre aménagiste pourrait compléter en ce qui a trait aux orientations particulières qu'on voulait élaborer?

**PAR M. JACQUES VALOIS:**

Merci monsieur Asselin. Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

2160

Ce que la MRC Domaine-du-Roy est en train de faire, c'est un schéma d'aménagement et de développement. Et ce qu'on s'aperçoit présentement, c'est que l'outil qu'on utilise, c'est une loi à référence spatiale. Qui dit référence spatiale, on parle de schéma d'aménagement avec éventuellement accompagné d'un document complémentaire à l'intérieur duquel on va

2165

trouver de normes.

On n'a pas un outil qui nous permet effectivement de s'épanouir en tant que communauté rurale pour faire le développement de notre espace agricole comme de notre milieu rural, nos milieux urbains, c'est ça qu'on semble dire et emmener dans le mémoire.

2170

Et en réalité, s'il y aurait une recommandation à faire, c'est peut-être un bill omnibus qu'on devrait peut-être avoir au niveau du gouvernement du Québec, pour intégrer deux (2) lois qui est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à celle du développement du territoire. En réalité, c'est ça.

2175

C'est un défi, ça va toucher différents ministères, et là, on va pouvoir parler effectivement, pas strictement d'un développement ou d'un aménagement sectoriel entre différents ministères, mais on va pouvoir parler effectivement d'un développement horizontal d'un territoire qui est celui de chacune des MRC.

2180

C'est peut-être théorique, mais ça s'en vient à petits pas. Moi, je regarde, c'est avant les Fêtes que le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour préciser que dorénavant, les schémas de troisième génération, pour ceux qui sont en vigueur et les schémas de deuxième génération devront avoir un énoncé de développement à l'intérieur pour vraiment préciser vers quoi que les élus veulent aller avec leur outil qui est le schéma d'aménagement.

2185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2190

Merci. Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2195

Je continuerais un peu dans le même sens! C'est-à-dire que les différentes MRC qui sont venues nous présenter des mémoires ici à Alma nous ont parlé beaucoup de planification régionale et de difficulté d'avoir les informations, les outils qu'ils ont besoin pour faire cette planification régionale.

2200

Alors vous semblez dire que là, ce serait important que vous puissiez faire votre schéma d'aménagement, mais je suppose que pour pouvoir le faire, vous avez des outils, est-ce que c'est différent chez vous que ce qu'on a entendu de la part des autres MRC, en ce qui concerne l'information?

**PAR M. JACQUES VALOIS:**

2205

Disons qu'on a quand même une bonne collaboration avec nos partenaires gouvernementaux. On ne peut pas dire que l'information ne circule pas. Ils sont quand même gérés par des lois, madame la Présidente l'a mentionné tout à l'heure, aussitôt que c'est nominatif, on peut rien faire, bon.

2210

À cet égard-là, moi, je vous dirais bien qu'on a quand même regardé notre zone agricole au niveau de la MRC, et on a eu quand même au niveau du ministère de l'Agriculture, certaines informations qui nous ont permis de dresser un portrait général de qu'est-ce qui se passait au niveau de l'industrie agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Domaine-du-Roy.

2215

On a reçu par après les orientations gouvernementales, et on nous demandait, à l'intérieur de ces orientations gouvernementales là, bien qu'elles sont à référence spatiale, parce qu'on nous dit, bon, il faut protéger, il faut contrôler les usages, bon, etc., à ce niveau-là on a eu quand même une collaboration un peu moindre, parce qu'on avait quand même notre information.

2220

Mais on a quand même développé des outils à l'interne, la MRC, avec les informations qu'on avait, pour effectivement faire une caractérisation intéressante de notre surface agricole mais qui est un milieu rural quand même, c'est pas strictement de l'agriculture.

2225

Monsieur Asselin vous a mentionné tantôt certaines statistiques, et ça provient de la caractérisation qu'on a faite.

2230

Et là, on a pu identifier des secteurs où effectivement, c'est de l'agriculture dynamique. On a aussi identifié d'autres secteurs où ce qu'on s'aperçoit que c'est des milieux viables, d'autres secteurs que c'est viable mais dévitalisé.

2235

On s'est aperçu aussi qu'on avait des secteurs qui étaient très dynamiques, mais il y avait plus de producteur agricole d'inscrit. Qu'est-ce qu'on fait avec ces secteurs-là? Ils sont encore effectivement en utilisation et en exploitation agricole, mais c'est strictement des surfaces louées. Qu'est-ce qu'on va faire tantôt avec ces surfaces-là?

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2240

J'essaie de comprendre, vous me dites très dynamiques mais?

**PAR M. JACQUES VALOIS:**

2245

Mais il y a plus comme tels de producteurs agricoles qui sont propriétaires de ces fonds de terre là. C'est ça qu'on veut vous dire.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et qui en sont les propriétaires?

2250

**PAR M. JACQUES VALOIS:**

C'est des propriétaires, ça peut être n'importe quel citoyen, mais ils louent les surfaces à des fins de production agricole.

2255

Mais éventuellement, ces secteurs-là, on va peut-être se poser comme question: qui nous dit que dans dix (10) ou quinze (15) ans, ça deviendra pas en friche? Qui nous dit que dans dix (10) ou quinze (15) ans, ils seront pas reboisés?

2260

Mais quand on regarde le potentiel biophysique de ces secteurs-là, sinon quand même ils sont intéressants au niveau agricole.

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2265

En complémentarité, j'aimerais ajouter, dans notre municipalité, dans la municipalité de La Doré entre autres, il y a un vaste secteur où il y a une trentaine d'années on cultivait des patates et qu'au fil des années, le MAPAQ a autorisé le reboisement et puis à ce moment-ci, il était encore dans notre zone agricole.

2270

Alors voyez-vous la difficulté que ça peut faire pour une municipalité de proposer du développement dans sa zone agricole, dans un secteur où il y a vingt-cinq (25) ans le MAPAQ a autorisé en fait le reboisement et qu'au moment où on se parle, on serait sur une hypothèse de déforester un secteur qui a été autorisé à être reboisé, pour éventuellement y faire mettons, des patates biologiques, un exemple! Je sais que le Centre de recherche en agriculture biologique à La Pocatière fait une recherche à ce niveau-là.

2275

Donc c'est le genre d'élément en fait auquel on est confronté, compte tenu du recul de l'agriculture de subsistance qui a prévalu dans le contrefort entre autres à aller jusque dans les années cinquante-soixante, et c'est ça qu'on veut dire.

2280

On voudrait avoir davantage de liberté à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2285

Alors au niveau de cette Commission, il est certain que vous apportez un élément qui est à peu près complètement différent de ceux auxquels on est habitué d'entendre dans les autres régions, ça nous montre les différences régionales.

2290

C'est qu'ailleurs, on nous dit, on déboise pour la production porcine et ici, vous nous dites, bien là, nous, on voudrait effectivement utiliser des sols à potentiel agricole intéressant qui ont été reboisés il y a vingt-cinq (25) ans. C'est l'inverse de ce qu'on entend dans les autres régions.

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2295

Exactement, et c'est pour ça qu'on en a peinturé un bout sur la question du mur à mur. La problématique de la rivière de l'Assomption entre autres dans le Cœur-du-Québec, il y a une problématique avec le porc qui est bien différente de ce qu'on va rencontrer dans le comté de Roberval où on a onze (11) porcheries qui sont pas d'envergure à ce moment-ci, qui n'ont pas

2300

les envergures de mégaprojets.

Et c'est pour ça que nous, ce qu'on propose en réalité, profitons de cette opportunité où on a une filière porcine minimaliste, en fait, et si on veut en accueillir, on va donner un cadre qui va faire en sorte qu'on tombera pas dans les problématiques que notre précédent interlocuteur a identifiées de G. B. S. en réalité, que je salue en passant!

2305

Alors dans le fond, c'est un peu ça. Et si à Saint-Paul d'Abbotsford entre autres on cultive beaucoup de maïs, nous, on a regardé avec les agriculteurs au comité en préparation de ce mémoire-là, on a regardé si on pourrait pas justement en introduisant le porc biologique comme étant une niche particulière, comme le fromage Oka qui se vend plus cher que le fromage cheddar, mais il y a du monde qui en achète, donc on a dit, si on voudrait avoir une niche spécialisée, alors pourquoi pas en fixer des conditions d'implantation préalables, pour pas avoir à régler tout le "backlog" en réalité de l'environnement où on peut observer les confrontations entre différents intérêts dans d'autres régions. Ça, c'est ça notre stratégie, notre proposition de stratégie.

2310

2315

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Le fromage Perron a un bon prix dans votre région aussi.

2320

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Oui. Il y a le fromage Perron, mais le Oka, en fait, les discussions qu'on avait au CCA, c'est que là, si on fait du porc biologique qui va coûter plus cher, bien, on fera du jambon biologique aussi, et peut-être que les personnes seront d'accord pour payer peut-être cent cinquante pour cent (150 %) pour une telle production plutôt que cent pour cent (100 %), et on aura quand même un créneau, une marque de commerce, et on dira, si vous voulez avoir du porc biologique, bien, du jambon biologique, c'est le porc biologique bleu ou du Lac-Saint-Jean ou le porc biologique de Maria-Chapdelaine, on verra.

2325

2330

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que j'ai bien compris ou vous comptez beaucoup sur justement le développement de petites unités agricoles pour revitaliser, donc pour j'imagine, vous comptez en fait uniquement là-dessus pour revitaliser votre région, ou si vous avez d'autres projets qui vous permettraient d'atteindre cet objectif que vous fixez de redynamiser votre milieu?

2335

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2340 Je peux répondre partiellement, vous complétez! On s'est partagé la tâche, considérant que notre préfet est en mode d'élection comme député.

En fait, ce qu'on regarde, c'est qu'il y a aussi la filière bleue. Vous êtes certainement au courant que le ministre Gendron récemment a approuvé le rapport d'introduire la production du bleuet à l'intérieur des contrats d'approvisionnement forestier des entreprises forestières, alors c'en est un.

2350 Parlant bleuet, on peut parler bleuet production intensive, mais on peut parler bleuet biologique aussi. Alors la dimension biologique étant à notre point de vue une condition de plus en plus gagnante, si on veut conquérir des nouveaux marchés, principalement en Europe.

Alors pourquoi pas se lancer dans ces orientations-là? Le porc en étant un. On a mentionné au début, bon, on produit de la farine biologique dans ma municipalité aussi, on a du blé biologique.

2355 L'an passé, j'ai travaillé avec un producteur sur du pain biologique. Alors c'est tous des projets que considérant la distance qui nous sépare des grands centres de distribution, mais considérant aussi qu'on ne voudrait pas s'insérer dans le cadre de la mondialisation dans des très grands ensembles de consommateurs, on pense qu'en produisant quelque chose de spécifique, quand même c'est plus dispendieux, on va trouver preneur sur la planète.

2360 Ou encore on va rester dans l'autosuffisance qu'on est capable d'avoir dans notre environnement immédiat avec notre deux cent vingt-cinq mille (225 000) plus ou moins de population qu'on a autour de nos différents milieux agricoles.

2365 **PAR M. JACQUES VALOIS:**

Si vous me permettez d'ajouter quelques compléments à ce que monsieur Asselin a avancé!

2370 Vous avez vu que dans le mémoire, on expose une problématique de milieu dévitalisé. Les élus se sont dit, on veut revitaliser le territoire de la MRC Domaine-du-Roy et pour ce faire, on s'est donné un objectif minimum au cours des dix (10) prochaines années, au moins de maintenir notre population au même niveau qu'elle est là présentement, je veux dire alentour de trente-trois (33 000) à trente-quatre mille (34 000) personnes.

2375 Et pour ce faire, ça demande la création d'emplois, parce qu'on est confronté à un exode des jeunes, le vieillissement de la population, bon, etc., ça nous amène qu'on s'est dit, bon, il faut créer au moins cinq cents (500) nouvelles jobs sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy.

2380 Les élus nous ont donné une commande: ciblez-nous à partir des différentes ressources qu'on a sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy des créneaux porteurs d'avenir en termes de développement.



2385

Ce soir, on est venu vous présenter quelques stratégies au niveau agricole, mais on aurait été devant une commission forestière, à titre d'exemple, on vous aurait parlé de la filière bois, première, deuxième, troisième transformations.

2390

Mais l'idée en arrière, les élus se sont dit, on veut utiliser l'outil qu'est le schéma d'aménagement pour aussi se développer. Et là-dessus, ce qu'on regarde, c'est les différentes possibilités qu'offre le cadre, c'est-à-dire le territoire de la MRC Domaine-du-Roy, pour effectivement rejoindre cet objectif-là, pas n'importe comment non plus.

2395

On parlait de développement durable, mais c'est une philosophie, mais il faut que ça devienne une concrétisation terrain sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2400

Messieurs, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

---

**MOT DE LA FIN**

2405

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous étiez nos derniers participants de la soirée!

2410

Donc la Commission termine ses travaux ici idéalement ce soir et elle ajourne ses travaux et les reprend la semaine prochaine à Saint-Charles-Borromée où les quatre (4) commissaires se retrouveront à nouveau ensemble pour entendre les citoyens de ce secteur du Québec.

2415

Alors bonsoir, merci beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

2420

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.